

6.75%*
3 ans
5 000 \$ minimum
GARANTI
(418) 652-8011 1-800-463-8317
MIDLAND WALWYN
LE SENS DES VALEURS
BLUE CHIP
*Taux en date du 11/08/93. Taux sujet à changement et à la disponibilité.

LE SOLEIL

MICRO DATA
RABAIS DE \$ 20.00
SUR MODEM
US ROBOTICS
623-3073

JEUDI 12 AOÛT 1993

QUÉBEC, 97^e ANNÉE, NO 222
44 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 TPS 0.24 TVQ 0.30 4.04

MONTREAL-OTTAWA 60¢ Plus TPS TVQ

50¢ Plus TPS TVQ

LE QUÉBEC



Fabrikant condamné à la prison à vie

Après un procès de cinq mois, les 11 jurés ont délibéré pendant sept heures avant de trouver, hier, Valéry Fabrikant coupable de meurtres au premier degré. **A-2**

L'ÉCONOMIE

Canadien Pacifique vend ses 36 millions d'actions de PFCP

Canadien Pacifique met en vente à 697,8 millions \$ la totalité des actions ordinaires qui lui donnaient le contrôle de la compagnie papetière PFCP. **B-8**

LE SPORT

Forsberg aurait une entente verbale avec une autre équipe

Marcel Aubut, président des Nordiques, a démenti la nouvelle voulant que Peter Forsberg en soit venu à une entente avec une autre formation de LNH. C'est le père de Forsberg qui avait lancé l'information. Plus tard, il a nuancé ses propos en parlant d'une « entente verbale ». **S-2**

L'ÉDITORIAL

La colère justifiée des compagnies papetières

L'industrie forestière demande, avec raison, une révision des procédures et des taxes environnementales décrétées, à la hâte, par le gouvernement du Québec. **A-10**

L'INDEX

Annonces classées	C-2 à C-6
Arts	B-3 et B-4
Bridge	C-6
Décès	C-6 et C-7
Économie	B-5 à B-8
Éditorial	A-10
Horoscope	C-6
Le Monde	C-1 et C-8
Où aller à Québec	B-4
Québec et l'Est	B-1 et B-2
Une place au soleil	B-2

TABLOÏD SPORT	S-1 à S-13
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Mots croisés / Mot mystère	S-14

LA MÉTÉO

Aujourd'hui: Quelques averses, possibilité d'un orage; max. 25 et min. 17.



Demain: Possibilité d'une averse ou d'un orage; maximum 26. **S-16**



Le huard perd 0,79 ¢

QUÉBEC — Le dollar canadien a perdu 0,79 ¢ dans la seule journée d'hier, pour clôturer à 76,52 ¢ US, un mouvement qui pourrait menacer la baisse des taux d'intérêt s'il n'est pas rapidement contrôlé.

par PIERRE ASSELIN
LE SOLEIL

La plus récente chute comparable à celle-ci était survenue après la présentation du dernier budget fédéral, en avril, à cause de la vive déception parmi les investisseurs qui espéraient des mesures plus fortes pour contrôler le déficit.

Les cambistes préfèrent toujours suivre notre monnaie en mesurant plutôt le dollar américain. Ainsi, celui-ci gagnait hier pas moins de 1,33 ¢ et il cotaït au-dessus de 1,30 \$ CAN hier soir, un niveau que les analystes considéraient jusque-là comme le seuil de résistance de notre devise.

De l'avis de certains, le dollar canadien n'a pas eu de mal à franchir ce seuil. Bernard Venne, vice-président trésorerie à la Caisse centrale Desjardins, indiquait que dès le matin, le dollar américain se transigeait à 1,2960 \$ CAN, ce qui représentait un « recul important » pour notre devise. Le mouvement avait été amorcé au cours de la nuit sur les marchés européens, précisait-il. Et en cours de journée, au lieu de reculer progressivement, notre devise diminuait « par sauts » pour clôturer à son plus faible niveau depuis décembre 1987.

La baisse des taux d'intérêt canadiens explique en grande partie, selon lui, cette réaction des investisseurs. Encore mardi, le taux d'escompte de la Banque du Canada reculait de 0,12 % à 4,2 %, son plus bas depuis 29 ans. L'écart entre les taux canadiens et américains est devenu trop mince pour que la devise canadienne reste attrayante aux yeux des investisseurs, explique-t-il. Cela, même si le Canada est encore à l'abri d'une poussée inflationniste.

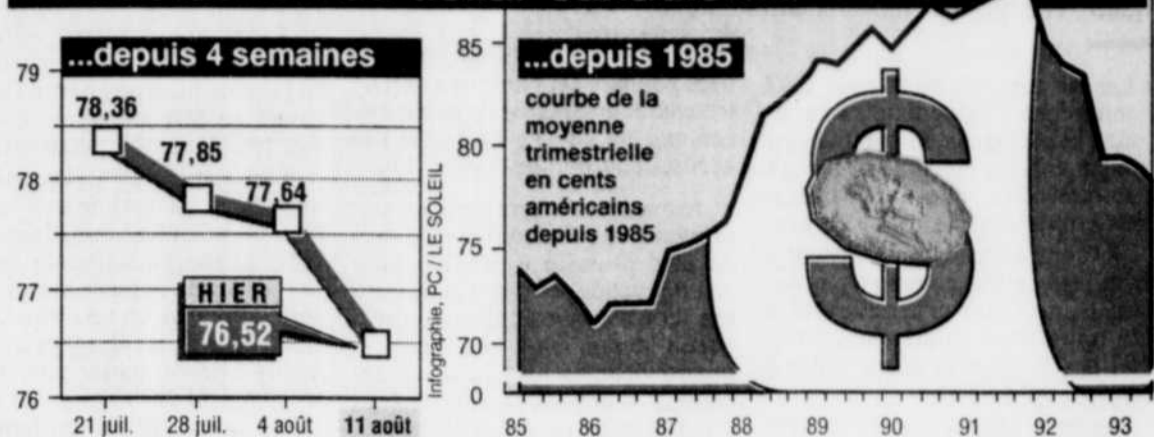
M. Venne constatait aussi que la Banque du Canada, même si elle est intervenue, n'a pas manifesté trop d'inquiétude devant la baisse de notre devise. « Pour stimuler l'économie, la Banque du Canada a besoin de taux d'intérêts bas et d'un dollar faible. Le gouverneur de la Banque a toujours dit qu'il ne s'opposait pas à une baisse du dollar, à condition qu'elle ne

soit pas désordonnée. Tout est question de dosage... »

Pour cette raison, Bernard Venne croit que les taux d'intérêt pourraient continuer à descendre si le dollar se stabilise au niveau qu'il a atteint hier.

Benoît Durocher, économiste régional à la Banque Royale, croit quant à lui que l'imminence des élections con-

La fluctuation du dollar canadien...



tribue à accentuer l'inquiétude des investisseurs. Ceux-ci veulent se prémunir contre un éventuel changement de cap de la politique monétaire canadienne si un autre parti prend le pouvoir. Par prudence, le mar-

ché prend donc les mesures nécessaires, même si tout indique que la politique demeurera inchangée.

Il croit que les événements d'hier rendront difficile tout

nouvel assouplissement des taux d'intérêt, mais il reconnaît, comme son collègue de la Caisse centrale, qu'il n'est pas impossible de voir nos taux d'intérêt continuer de baisser si la situation se stabilise.



« Nous sommes tous du Moyen Âge »

QUÉBEC — Malgré la pluie, les Médiévales de Québec ont débuté officiellement, hier, à la place de Paris, devant des milliers de Québécois et de touristes ébahis par le spectacle de tous ces gens costumés d'époque et dans le tonnerre de bouches à feu (des bombardes) venant tout droit du Moyen Âge.

par LOUIS-GUY LEMIEUX
LE SOLEIL

C'est le maire Jean-Paul L'Allier, costumé en grand seigneur du XVe siècle, qui a eu l'honneur de déclarer ouvertes les premières Médiévales de Québec. M. L'Allier a dit en substance qu'il souhaitait voir cette fête devenir un événement permanent (à tous les deux ans) à Québec.

« Nous sommes tous du Moyen Âge », a lancé, pour sa part, le député de Québec et ministre des Finances du Canada, Gilles Loisel. « C'est une merveilleuse idée que vous avez eue », a ajouté M. Loisel à l'endroit des organisateurs.

De son côté, le président des Fédérations française et européenne des fêtes et spectacles historiques, Joël Tabary, a assuré les Médiévales de

Québec de l'appui actif de son organisme qui regroupe une centaine de villes d'art et d'histoire, en France et à travers toute l'Europe. M. Tabary dirige une délégation d'une trentaine de personnes venant de la ville de Beauvais, en Picardie.

Le président des Médiévales, Pierre Gaudreau, a invité tous les Québécois et toutes les Québécoises à venir participer nombreux et costumés à la fête. Les Médiévales de Québec s'inspirent largement des fêtes historiques européennes et en particulier de celles de la ville de Dinan, en Bretagne, qui organise chaque année, depuis 10 ans, en septembre, « la Fête des Rem-

parts ». Les villes de Dinan et de Québec ont jumelé leur manifestation historique.

Il y a actuellement quelque 200 visiteurs européens venus spécialement pour assister aux Médiévales. Tous portent le costume d'époque représentatif de leur état et de leur région. Rappelons que, du parc Montmorency à la place Royale, tout le secteur historique du Vieux-Québec basse-ville vivra jusqu'à dimanche à l'heure du Moyen Âge et de la Renaissance. Les comédiens, animateurs et participants sont en représentation de 10 h à 22 h tous les jours.

Autres textes en page A-3

Prestataires de la sécurité du revenu

L'idée du travail bénévole plaît bien à Bourbeau

RIVIÈRE-DU-LOUP — Le ministre québécois de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, André Bourbeau, ne rejette pas l'idée que les assistés aptes au travail doivent faire un minimum de bénévolat pour des entreprises ou des municipalités s'ils veulent toucher leurs prestations.

par CARL THÉRIAU
collaboration spéciale

Le ministre accueille sans trop se compromettre cette idée d'abord formulée par une municipalité de l'Outaouais (Val-des-Monts), reprise lundi par le conseil municipal de

Rivière-du-Loup et maintenant appuyée par plus de 500 municipalités. Aucune des grandes villes comme Montréal, Laval, Québec n'ont cependant emboîté le pas.

« C'est une question qui se pose, a déclaré le ministre Bourbeau. Bien des gens pré-

tendent que ce n'est plus possible de laisser des gens chez eux recevoir des prestations de sécurité du revenu de l'État. Possiblement, que nous en viendrons là. » Le ministre voit toutefois un obstacle législatif majeur avant de franchir une telle étape. Le régime d'assistance publique du Canada ne permet pas aux prestataires de la sécurité du revenu de travailler bénévolement.

Selon Mme Micheline Racette, attachée de presse du ministre désigné des Ressources humaines et du Travail à Otta-

wa, Bernard Valcourt, la résolution de Rivière-du-Loup est carrément illégale pour ce qui est de l'assurance-chômage puisque, dans ce domaine, elle empêcherait les prestataires d'être disponibles pour travailler.

Elle ajoute cependant que la « législation actuelle ne vise quand même pas à décourager un certain nombre d'heures de travail bénévole, mais pas au point où la personne serait non disponible pour occuper un emploi ». Le ministre Bourbeau s'entend pour dire que le ré-

gime d'assurance-chômage s'adapte mal au travail minimum obligatoire compte tenu de la plus grande employabilité de ces prestataires qui paient directement pour cette forme d'assurance collective.

Hier, le bureau de la mairie de Rivière-du-Loup, Denise M. Levesque, a été inondé d'une vingtaine d'appels de la part des médias québécois qui voulaient en savoir plus long sur le contenu de la résolution.

Autre texte en page A-7

ROUGE ET BLANC

La Vallée du Paradis

VIN DE PAYS IMPORTÉ DE FRANCE

Disponible en formats 750 mL et 4 L en succursales de la Société des alcools du Québec

NOUVEAU BAS PRIX
6,95\$
(750 mL)

FAITS DIVERS

Valery Fabrikant passera au moins 25 ans en prison

MONTREAL (PC) — « Le moins qu'on puisse dire, c'est que vous êtes un esprit pervers, tordu et profondément troublé », a noté le juge Fraser Martin, hier, en condamnant Valery Fabrikant à la prison à vie pour le meurtre au premier degré de quatre collègues à l'université Concordia.

« Les événements du 24 août 1992 confondent l'imagination », a ajouté le président du tribunal, en soulignant que l'inculpé ne pourra pas être admissible à une libération conditionnelle avant 25 ans.

« Votre réputation est maintenant bien établie comme un assassin dépravé, un misérable qui a été transformé en un géant artificiel par le pouvoir d'une arme à feu », a-t-il souligné.

Le juge Martin a alors cité les noms des quatre victimes de Fabrikant : Michael Hogben, Jaan Saber, Phoivos Ziogas et Matthew Douglas. « Où sont-ils maintenant ? » a-t-il demandé.

Il a aussitôt répondu que « votre haine et votre rage vous ont arrogé le droit de les supprimer ».

Complot

Après un procès qui a duré

cinq mois, les 11 jurés ont délibéré pendant sept heures avant de trouver le professeur de génie mécanique de 53 ans coupable des accusations portées contre lui.

Avant que la sentence ne soit prononcée, Fabrikant a une fois de plus protesté « qu'il n'y avait pas de justice » et qu'il était victime d'un vaste complot. « Je n'ai aucun doute, a-t-il dit, que ces quatre victimes — et j'étais la cinquième — ont été sacrifiées. Tout a été planifié de façon délibérée, mais non par moi. »

Au cours du procès, l'accusé ne s'est pas gêné pour traiter le juge « d'escroc, de gros cochon et de marionnette », ce qui lui a valu un total de six condamnations pour outrage au tribunal. Au début, les procédures ont été suspendues, afin de permettre à trois psychiatres de témoigner sur la santé

mentale de l'accusé. Deux d'entre eux ont assuré qu'il était en mesure de subir son procès, malgré un fort complexe de persécution.

Appel

Fabrikant a laissé entendre qu'il interjettera appel, parce que le juge ne lui a pas permis de terminer sa défense, après qu'il eut fait témoigner 74 personnes.

L'avocat de la Couronne, Me Jean Lecours, a approuvé la décision du président du tribunal, notant qu'une plus grande latitude accordée à la défense aurait transformé la cause en un cirque. « Depuis un an, a-t-il rappelé, nous avons entendu parler presque exclusivement de Fabrikant et de ses droits. Je crois qu'il est temps de réaliser et de souligner les graves conséquences de ses crimes. »

Réactions

Dans le grand public, ce procès a laissé un goût amer, à cause de sa longueur et du comportement de l'accusé.

Mais des criminalistes contactés hier estimaient quand même qu'un tel procès, tout ex-

ceptionnel soit-il, démontrait la capacité du système judiciaire de laisser à un accusé l'entière possibilité de se défendre.

« Ce procès représente l'exemple unique de quelqu'un qui provoque le système, a expliqué le criminaliste Serge Ménard. Tout cela finit par coûter cher, mais il arrive qu'il faut que certaines choses coûtent cher pour prouver qu'on prend au sérieux la défense d'un accusé. »

Valery Fabrikant a-t-il dépassé les limites de ce qu'un accusé peut se permettre en cour ? Pour le bâtonnier du Québec, Denis Paradis, « c'est difficile de juger de l'extérieur. On peut trouver qu'un accusé dépasse les bornes, mais seul le juge peut vraiment apprécier cet aspect du problème ». Me Paradis convient que le juge Martin a été « très très patient ».

L'université Concordia s'est dite soulagée de la fin du procès, et elle a maintenant l'intention d'activer ses démarches internes afin de terminer l'enquête administrative qu'elle avait entreprise au lendemain de la tragédie.



Des parents et amis des victimes quittent le tribunal après avoir pris connaissance de la sentence donnée à Fabrikant.

Delage recommande que Frenette soit accusé d'incendie criminel

QUÉBEC — Le commissaire aux incendies, Cyrille Delage, a recommandé, hier, que des accusations d'incendie criminel soient portées contre Laurent Frenette, un maniaque-dépressif de 47 ans, soupçonné d'avoir mis le feu à un tas de papiers déroulés dans son appartement du 1616, rue Vitré, à Québec, la nuit du 8 août. L'incendie de l'appartement 1 a fait 15 000 \$ de dommages et heureusement, aucun blessé.

L'enquêteur André Savard, du Commissariat des incendies, a découvert deux foyers d'incendie dans l'appartement.

Le propriétaire de l'immeuble, Robert Labre, a décrit le suspect comme un être antisocial et psychotique, qui avait un comportement anormal la journée du drame. Mais tout ce dont se rappelle Laurent Frenette, c'est une conversation tenue la veille au sujet du lavage de tapis, de sa nuit dans les cellules du parc Victoria et de la visite de Carmen et Nadia à la prison de Québec.

« Je sais qu'elles ne sont pas menteuses, mais je ne me rappelle pas d'avoir téléphoné, ni d'avoir été fouillé. Les camions de pompiers, c'est flou. Non, je ne mange pas la nuit », furent les seules réponses du suspect.

Mme Proulx l'encourage à aller se dénoncer aux autorités. L'individu a finalement été cueilli en face de l'immeuble, dans un parc.

À l'arrivée des pompiers, vers 1 h 45, dans le logement de trois pièces et demie du rez-de-chaussée, inoccupé, les quatre éléments de la cuisinière et le fourneau étaient allumés et le papier de toilette et des essuie-tout avaient été étendus partout, du lit au plafond, jusque dans le haut du rideau de la douche de la salle de

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Hier, le principal témoin a affirmé à plusieurs reprises, malgré l'incrédulité du commissaire, ne pas se souvenir de cette nuit fatidique, où il a pourtant logé, entre minuit dix et 2 h 20, dans une cabine téléphonique située près de la rue Vitré, quatre appels téléphoniques à son ex-épouse Carmen Proulx et à sa fille Nadia. Il a d'abord avoué à son ex-femme qu'il voulait aller rejoindre ses parents décédés, que toutes ses pilules étaient sur la table et qu'il s'étendrait sur son lit.

Un peu plus tard, M. Frenette confiera avoir mis le feu à la cabane et avoir vu arriver policiers et pompiers. Il fait également des révélations à sa fille Nadia. L'homme aurait fui son logis sans terminer sa besogne, parce qu'il avait

Passagère tuée dans un accident
Le jeune conducteur est libéré sous caution

QUÉBEC — Karl Saint-Pierre, de Saint-Étienne-de-Lauzon, qui était au volant de la voiture dans laquelle une adolescente de 17 ans a trouvé la mort sur le pont Pierre-Laporte dans le milieu de la nuit, mardi, a été libéré sous un cautionnement de 2000 \$ versé par son père, hier.

facultés étaient affaiblies par l'alcool ou la drogue ; avoir causé la mort de sa passagère, Valérie Beaudoin ; avoir refusé de se soumettre à l'alcootest.

Lors de l'enquête sur cautionnement, hier, le procureur de la Couronne, Me Jean-Robert Nadeau, a souligné au juge que le prévenu a été trouvé coupable de plusieurs infractions au Code de la sécurité routière, dans le passé. Il a notamment déjà conduit alors que son permis avait été révoqué pour non-paiement d'amendes.

M. Saint-Pierre, qui aura 24 ans le 26 août, est défendu par Me Pierre Desruisseaux.

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

Calmé, sans émotion apparente, le jeune homme a comparu hier devant le juge Anatole Corriveau qui a accepté sa remise en liberté sous cautionnement à condition qu'il s'abstienne de conduire un véhicule automobile durant les procédures et d'aller dans un débit de boissons. Il devra se présenter de nouveau en cour, le 23 août, pour divulgation de la preuve.

Karl Saint-Pierre fait face à trois chefs d'accusation : avoir conduit un véhicule alors que ses

En Bref

Camion militaire abandonné

ÎLE D'ORLÉANS — À la suite d'un appel d'un citoyen, la Sûreté du Québec a retrouvé, hier, un camion militaire sur la route des Prêtres, entre Saint-Pierre et Saint-Laurent, à l'île d'Orléans. Le camion à six roues motrices d'une valeur d'environ 80 000 \$ avait été volé, dans la nuit de mardi, au manège militaire de Beauport. Les malfaiteurs avaient défoncé la clôture entourant le manège avec le véhicule, qui était toutefois en bon état lorsqu'il a été retrouvé. L'enquête a été confiée à la police militaire à qui la SQ a porté assistance.

Grand nettoyage

SAINT-ROCH — Une équipe de cinq policiers a nettoyé le quadrilatère Saint-Roch dans la nuit de mardi, interceptant 10 femmes, en majorité pour sollicitation dans le but de prostitution. Une seule a été arrêtée pour flânerie. Une autre était recherchée par la Commission de libération conditionnelle. Toutes ces personnes comparaitront par sommation en cour municipale.

6/49
2-6-15-26-36-40
(complémentaire)
28
EXTRA
925994

LA QUOTIDIENNE
tirage du 11-08-93
9-1-8
7-0-2-6



Le Soleil, Reynald Lavioie

Perte de maîtrise

La circulation a été perturbée pendant plus d'une heure, en milieu d'après-midi hier, sur le boulevard Charest Ouest, près de l'autoroute du Vallon, quand ce camion s'est retrouvé à cheval sur le terre-plein et la voie de gauche. L'accident s'est produit quand le fardier s'est fait frapper à l'arrière par une automobile alors qu'il roulait sur la voie de droite. Les deux conducteurs et un passager de l'auto ont été légèrement blessés. Le camion a perdu une partie du contenu de son réservoir à essence, ce qui a nécessité la présence des pompiers de Québec.

Injonction interdisant la publication d'un livre sur Nancy B.

Le Barreau du Québec mis en cause

QUÉBEC — Le droit du public à l'information l'emporte-t-il sur le secret professionnel ? Tel est le débat — inédit au Canada — qui se situe au cœur de l'affaire Nancy B. La question est à ce point importante que la famille de la jeune femme décédée en février 1992 a obtenu du tribunal, hier, que le Barreau du Québec soit mis en cause dans l'injonction visant à interdire la publication d'un livre rédigé par l'avocate de la malade, Me Anne Lapointe.

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

Autre surprise : Me Lapointe a admis aux journalistes, qui la harcelaient de questions, qu'elle n'est pas prête à procéder dans le dossier de l'injonction interlocutoire obtenue contre elle, le 2 août, par l'avocat de la famille de Nancy B., Me Guy Bertrand. Cette admission explique pourquoi, quelques

minutes plus tôt, le juge Gérard Lebel de la cour supérieure avait accordé une prolongation de l'injonction. Visiblement mal à l'aise, Me Lapointe s'est refusée à tout autre commentaire.

« Nous avons mis le Barreau en cause car il est très important, pour tous les membres de la profession, de savoir si les avocats qui s'occupent de causes célèbres peuvent écrire des livres sur ces

affaires sans violer le secret professionnel. Jusqu'ou va la liberté d'expression ? Le droit du public à l'information l'emporte-t-il sur le secret professionnel ? Ce débat n'a jamais eu lieu au Canada », a déclaré Me Bertrand à la sortie du tribunal. À son avis, il faut « empêcher les avocats de monnayer un procès célèbre ».

L'affaire Nancy B., on s'en rappelle, avait fait couler beaucoup d'encre et de salive lorsque la jeune femme atteinte de la maladie de Guillain-Barré avait recouru à la justice pour qu'on cesse ses traitements, en dépit d'une mort quasi certaine. Représentée par Me Anne Lapointe, elle avait finalement eu gain de cause. C'est cet-

te histoire que l'avocate s'appretait à publier aux Éditions de l'Homme, sous le titre *La permission de mourir (le cas de Nancy B.)*, lorsque la famille a obtenu une injonction.

« Les parents de Nancy B. ne se retrouvent pas devant le tribunal de gaieté de cœur. Ils ont beaucoup souffert et souffrent encore beaucoup », a souligné Me Bertrand dont les honoraires sont défrayés par l'Aide juridique.

Un éclairage

« Comme Me Guy Bertrand invoque la violation du secret professionnel au soutien de sa requête en injonction, il a cru bon de mettre en cause le Barreau du Québec. Celui-ci ne prendra pas partie pour l'un ou l'autre, mais offrira au tribunal un éclairage sur la doctrine, la jurisprudence et les questions de droit soulevées », a déclaré au SOLEIL, au cours d'une entrevue, l'avocat mandaté par le Barreau (et ancien bâtonnier du Québec), Me Jean Paquet.

Quant au syndic du Barreau dont le devoir est de protéger l'intérêt public, il a décidé de sa propre initiative d'entrer dans le dossier. Le syndic adjoint à Québec, Me Jean-Paul Michaud, a demandé hier au juge Lebel la permission de lire le livre de Me Anne Lapointe afin de voir s'il y a matière à intervention sur le plan disciplinaire. Le magistrat a accédé à cette requête.

Dans le cas où le syndic arriverait à la conclusion que l'avocate de Nancy B. a manqué au secret professionnel, il en saisirait immédiatement le comité de discipline du Barreau. Toute cette affaire est donc d'une importance capitale pour Me Anne Lapointe et, à cause de la jurisprudence qui sera créée, pour la société dans son ensemble.

Les Éditions de l'Homme se retirent du dossier « par respect pour la famille »

QUÉBEC — La Société Radio-Canada a appris hier que le bureau de direction des Éditions de l'Homme avait décidé « par respect pour la famille » de ne pas publier le livre de Me Anne Lapointe portant sur l'affaire Nancy B.

par FRANÇOIS RATTÉ
LE SOLEIL

La permission de mourir (le cas de Nancy B.) a été écrit par Me Lapointe à la demande de la direction des Éditions de l'Homme. Le livre était censé être publié le 20 septembre mais la famille de la jeune femme décédée en février 1992 a obtenu une injonction afin d'en empêcher la publication.

Hier encore, le juge Gérard Lebel de la cour supérieure prolongeait de dix jours la durée de cette injonction.

Me Guy Bertrand, l'avocat de la famille de Nancy B., a tenté d'entrer en contact avec les avocats de la maison d'édition de Montréal après avoir écouté le bulletin de nouvelles de Radio-Canada mais sans succès. Joint en fin de soirée, Me Bertrand considérait ce nouvel élément du dossier comme une « rumeur » tant qu'il n'aurait pas la confirmation de l'avocat de l'autre partie.

« Je me suis entretenu ce matin (hier) avec les avocats de l'autre clan et il n'a jamais été question de la possibilité que les Éditions de l'Homme se retirent du dossier », a expliqué Me Bertrand qui

ne considérera pas ce dossier comme clos même si les Éditions de l'Homme confirment leur retrait.

Selon Me Bertrand, le débat sur le droit du public à l'information et le secret professionnel doit se dérouler malgré le désistement de la maison d'édition.

« Théoriquement, Me Anne Lapointe peut vendre ses droits d'auteur à une autre maison d'édition », a précisé Me Bertrand. « Les Éditions de l'Homme ne représentent qu'un élément du dossier. »

Radio-Canada a également appris que le livre ne serait pas publié même si la cour supérieure devait donner raison à Me Lapointe dans cette cause inédite au Canada.



On peut voir maître Eric à la place Royale, rue Sous-le-Fort, jusqu'à dimanche, où il répond aux questions sur la confection des armures.

À la place Royale jusqu'à dimanche

Maître Éric, armurier de son état, s'exhibe...

QUÉBEC — Dans la petite rue Sous-le-Fort, à deux pas du camp des hommes, un grand blond, en tablier de cuir, martèle à coups réguliers une pièce de métal blanc. Fier descendant de Vikings assurément, l'homme est au-dessus du peuple, c'est un maître armurier. Sa science lui confère des privilèges et un statut particulier auprès du roi et de ses chevaliers.

par LISE FOURNIER
LE SOLEIL

Le peuple du bourg Place Royale se pressait, hier, autour de maître Eric. Des gens en collant et tunique, mais aussi d'étranges personnages habillés de t-shirt et bermuda. Avec une infinie patience, maître Eric répond à toutes les questions sans toutefois faire montre de ses talents. Demain peut-être... si la pluie ne vient pas perturber les Médiévales, il livrera quelque secret de son art.

Eric Dubé est un armurier du XXe siècle. Il gagne sa vie en inventant et en façonnant des armures en plus d'être chevalier à ses heures. Son atelier est situé à Montréal. « Je vis dans le Moyen Âge six jours par semaine à fabriquer des cotes de mailles, des casques, des boucliers et des armures. Tout est fait main et le métal travaillé à froid, dit-il. Quant aux outils, il s'agit d'un équipement fort simple d'enclumes de toutes grosseurs, de poinçons et marteaux ». Le reste est affaire d'apprentissage. Du moins, dans mon cas, souligne Eric Dubé, « parce que j'ai appris, par moi-même, en regardant des photos et en gaspillant beaucoup de métal. » Et s'il est allé jusqu'au bout de sa drôle de passion c'est que déjà tout petit, il rêvait de chevalerie et qu'une fois grand, il a voulu avoir

une vraie armure dans son appartement.

Mais l'armurier qui ne pouvait s'appuyer sur une longue tradition comme en Europe, a donc développé un art qui lui est propre. Utilisant principalement l'aluminium et l'acier inoxydable, l'artisan utilise au moins 50 pièces pour fabriquer une armure de chevalier. Ça prend environ un mois et demi de travail par armure incluant la cote de maille presque tressée à la main. Ses clients sont comme lui des chevaliers du XXe siècle qui, pour le plaisir, partici-

pent à des compétitions chevaleresques, fort populaires chez nos voisins américains où il existe moult associations.

Par expérience, il sait donc ce que c'est que de se battre avec une armure. Ce genre de compétition est épuisant, dit-il. Souvent, ça prend une semaine à s'en remettre. Alors imaginez messire chevalier du Moyen Âge devant affronter une armée avec son costume d'acier pesant environ 50 livres, tenant fièrement sur son destrier avec en prime un casque d'acier et un bouclier...

Il est possible de voir les artisans armuriers, tous les jours, en après-midi, jusqu'à dimanche dans la rue Sous-le-Fort, à la place Royale.

LES MÉDIÉVALES



Du 11 au 15 août



Le Soleil, Raymond Lavigne

Une chevauchée médiévale à l'ère de la planification

Une grande chevauchée de 260 kilomètres effectuée en six jours exige une organisation technique sans faille.

par CLAUDE VAILLANCOURT
LE SOLEIL

À vrai dire, Solange Fauteux-Robidas et Alain Robidas, la femme et le fils du maître de la chevauchée, travaillent sans relâche pour que l'arrivée des cavaliers et des cavalières se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Pour le second, c'est tout le service de communications, de réservations et d'imbroglis qui survient à la toute dernière minute. L'usage de multiples téléphones cellulaires, même à l'heure des Médiévales, est d'une nécessité absolue.

Pour le second, c'est toute la question des soins aux chevaux qui est en cause. Levé vers 5 h, il est souvent le dernier couché.

À Inverness, il a eu une peur bleue. Vers 2 h, une bonne pluie

tombait sur notre bivouac. Deux cavaliers se lèvent alors pour vérifier l'état des chevaux. Tout semble aller bien.

Soudain, un gros coup de tonnerre. Nos gens qui revenaient de l'enclos se précipitent vers leur tente. D'autres, dont Alain, se réveillent en sursaut et croient percevoir le galop d'un cheval. En pleine nuit, il fallait donc retrouver le cheval perdu. On compte les bêtes. Effectivement, la troupe n'est pas au complet. On cherche et on cherche pour finalement se rendre compte que Geneviève Hébert, une cavalière de Saint-Hyacinthe, avait logé sa « Capucine » dans une remorque pour la nuit. Cela s'est traduit par une douche forcée et une heure de sommeil de moins.

Mais le côté technique, c'est aussi l'apport de dizaines et de dizaines de bénévoles qui nous ont

accueillis à chaque halte.

À Victoriaville, deux jeunes hommes se sont proposés pour surveiller les chevaux durant la nuit. À Inverness, au terme d'un somptueux méchoui, les gens étaient de retour vers les 5 h pour préparer le petit déjeuner. Faut le faire.

Hier matin, le maire de Sainte-Agathe s'est pointé le nez tôt le matin pour nous offrir quelques victuailles dans sa municipalité à notre passage quelques heures plus tard.

À Saint-Gilles, un groupe de violonistes faisait patienter la foule, tout près de l'église, en attendant l'arrivée du convoi.

Durant tout le parcours qui se termine aujourd'hui, des gens sont venus nous voir en nous disant que la prochaine fois, il faudra s'arrêter dans leur village. A ce rythme-là, l'expédition prendra deux fois plus de temps!

« J'ai vu des gens pleurer



quand nous sommes passés devant eux, signale Jacques Robidas, le Seigneur des Terres de l'Est. Ils voyaient notre chevauchée et se rappelaient de vieux souvenirs.»

Aujourd'hui, nous arriverons à Québec, fatigués mais contents.

Les gens de grandes villes sont habitués à vivre à un rythme accéléré, contrairement à ceux des petits villages que nous avons croisés. Ceux-ci ont été d'une patience et d'une gentillesse comme on en voit rarement.

Dans le cœur de tous les cavaliers et de toutes les cavalières, on perçoit la même attente. Après tout, on se rend à Place Ti-Bourg.

Se déguiser, un plaisir!

Marjolaine Bernard Giguère adore se déguiser. Et sa dernière création s'inspire évidemment du Moyen Âge. Médiévales obligent, la dame de Charlesbourg a donc confectionné pour elle et son mari Yves, deux tenues qu'ils porteront au grand défilé de dimanche. Non contente de se costumer, Marjolaine organise aussi, ce vendredi, un souper médiéval pour les amis. Au menu, sanglier ou poulet qui se dégustera avec les doigts.

Autobus gratuit pour les gens costumés

Pour souligner les Médiévales, la CTCUQ offre le transport gratuit à bord de la Navette du Vieux-Port à toutes les personnes qui portent un costume d'époque.

La Navette du Vieux-Port relie les parcs de stationnement du palais de justice, de la gare maritime Champlain et de la place d'Youville. Grâce à ses voies réservées dans les rues Saint-André, Dalhousie, le boulevard Champlain et la rue Marché-Champlain, la Navette conduit les usagers en 10 minutes environ dans le Vieux-Port. La fréquence du service est aux 15 minutes en tout temps.

La Navette sera en service aujourd'hui et demain, de 18 h à minuit trente, ainsi que samedi et dimanche, de midi à minuit trente.

Pour les personnes qui utilisent l'un des trois stationnements désignés, le prix du stationnement de 5 \$ permet d'utiliser gratuitement la Navette du Vieux-Port.

Par ailleurs, le traversier Québec-Lévis doublera son service entre 18 h 30 et minuit, jusqu'à la fin des Médiévales, dimanche.

■ L'enfer de la circulation

QUÉBEC — Les automobilistes québécois ont prouvé hier qu'ils étaient d'une patience à toute épreuve. Pas un coup de klaxon, même si la côte de la Montagne, les rues Dalhousie, Saint-Paul et Saint-André ont été congestionnées tout l'après-midi, avec un point très culminant à l'heure de pointe. Même scénario, rue Saint-Jean, où les automobiles roulaient pare-choc à pare-choc et où les promeneurs faisaient du coude à coude sur les trottoirs. L'attrait pour les Médiévales explique cet achalandage inhabituel en plein milieu de semaine. On se serait cru au cœur d'un radieux dimanche de juillet. Posté à l'angle des rues Saint-Paul et Saint-Pierre depuis 13 h 30, un policier tentait tant bien que mal et très patiemment de diriger la circulation. « Ça ne sert à rien de vous diriger vers la côte de la Montagne, c'est complètement engorgé », conseillait-il aux automobilistes. Heureusement que ce secteur n'est affecté par aucune réparation...

■ Le pont de Québec fermé cet après-midi

LÉVIS — « La Grande Chevauchée », qui amènera dans la capitale des participants aux Médiévales, nécessitera la fermeture de la voie est du pont de Québec pendant un peu plus d'une trentaine de minutes cet après-midi entre 14 h et 16 h. Les deux autres voies demeureront ouvertes, une dans chaque sens. Le ministère des Transports demande aux usagers de redoubler de prudence et la Sûreté du Québec sera sur les lieux afin de s'assurer que cette consigne sera bien respectée.



Passage de la Grande Chevauchée aux chutes de Sainte-Agathe.

LA POLITIQUE

Congrès national du Parti québécois

L'affichage bilingue et les jeunes au coeur des débats

QUÉBEC — Une plus grande souplesse à l'égard de l'affichage bilingue et la place des jeunes au sein du parti domineront le prochain congrès national du Parti québécois, du 20 au 23 août dans la métropole.

par ROGER BELLEFEUILLE
LE SOLEIL

Instance suprême de cette formation, autour de 1700 délégués auront à se farcir près de 800 propositions, dont celle de décriminaliser, « dans certaines zones résidentielles », la prostitution des 18 ans et plus.

Une idée qu'avait lancée en mars dernier le ministre libéral Marc-Yvan Côté, au grand dam de son collègue Claude Ryan, outré d'être « raccolé » par les médias sur cette question, et au profond embarras d'un Jacques Parizeau

qui avait balbutié que cette décriminalisation n'était pas au programme des délibérations du PQ.

Ayant pour thème « J'ai des idées pour mon pays », ces assises coïncideront avec le 25^e anniversaire de fondation du PQ, et alors que le plus récent sondage Angus Reid-LE SOLEIL confirme que les libéraux de Robert Bourassa et les péquistes de Jacques Parizeau sont toujours sur un pied d'égalité (45%-47%) dans les intentions de vote. Ce coup de sonde a été effectué entre le 28 juillet et le 5 août auprès d'un échantillon de 387 Québécois, dont 18% d'indécis.

Cette biennale partisane baignera dans un climat préélectoral fédéral et le vice-président du PQ, Bernard Landry, a lui-même admis, en conférence de presse hier, qu'il ne faudra pas se surprendre de voir de nombreux militants du Bloc québécois hanter les corridors et les couloirs du Centre des congrès de Montréal où elle se tiendra.

Par ailleurs, le programme revampé de cette formation deviendra substantiellement sa plateforme électorale, ces assises suprêmes étant les dernières avant les prochaines élections provinciales.

La volonté d'abolir la loi 86 sur l'affichage commercial dans l'éventualité de la prise de pouvoir du PQ au scrutin de l'an prochain,

tel que le scandale Jacques Parizeau sur toutes les tribunes depuis l'adoption de cette législation, sera sans aucun doute avalué par les participants.

Toutefois, la proposition de permettre aux petits commerces de quatre employés et moins, dont le propriétaire a eu droit à l'enseignement en anglais, d'afficher dans cette langue et en français, avec prédominance de la langue de Molière, est susceptible de créer du rifting. Le vice-président Landry estime qu'il s'agit d'un compromis entre la loi 101 et la loi 86.

Selon les informations du SOLEIL, cette « ouverture » serait loin de faire l'unanimité dans les rangs péquistes, les avis étant fort partagés selon que l'on soit Mont-

réalais ou provinciaux, c'est-à-dire selon le degré d'exposition de chacun à un environnement multiculturel.

Quant aux jeunes péquistes (les moins de 30 ans), ils figent leur stratégie depuis au moins un mois, selon le président du Comité national des jeunes (CNJ), Christian Picard, dans l'espoir que le congrès leur reconnaisse une plus grande autonomie.

En clair, obtenir que le président du CNJ siège de facto au conseil exécutif national du PQ, que les propositions adoptées à l'occasion de leurs grands rassemblements soient acheminées directement au congrès national, sans être portées par les instances

locales ou régionales.

Les moins de 30 ans opposent un des leurs, Marc Dean, au poste de deuxième vice-président que postule à nouveau Me Paul Bégin, un militant souverainiste de la première heure.

Enfin, l'exécutif du PQ n'entend pas modifier d'un iota sa trajectoire concernant l'accession à la souveraineté. Il combattrait donc, comme l'a annoncé hier Bernard Landry, une proposition des délégués de Labelle que l'Assemblée nationale, sous un gouvernement péquiste, soit appelée à consacrer la souveraineté du Québec par une déclaration solennelle, donc sans référendum comme le prévoit le programme actuel du parti.



Le président des jeunes libéraux, Claude-Éric Gagné, est entouré par le coordonnateur aux affaires politiques de la Commission jeunesse, Claude Béchar, et la présidente du congrès de La Pocatière, Claudia Morin.

Selon la Commission jeunesse du PLQ

Ottawa ne peut empêcher Québec d'imposer un ticket modérateur

QUÉBEC — Si Québec décide d'imposer un ticket modérateur sur les services de santé, Ottawa n'aura pas d'autre choix que de se plier à la volonté québécoise.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

La Commission jeunesse du Parti libéral du Québec considère que le fédéral n'a pas à mettre de bâton dans les roues du Québec si le gouvernement Bourassa décide d'introduire une mesure visant à faire payer aux utilisateurs une infime portion de la facture des coûts des services de santé.

« Si l'on veut préserver notre système de santé au Québec et que l'on pense que cela doit passer par l'imposition d'un ticket modérateur, Ottawa devra faire tout en son possible pour que Québec soit en mesure d'appliquer cette mesure », déclare le président des jeunes libéraux, Claude-Éric Gagné. « Le fédéral, politiquement, ne pourra aller à l'encontre de la volonté du Québec », précise M. Gagné.

La Commission jeunesse du PLQ tiendra, en fin de semaine, à La Pocatière, son congrès annuel. Claude-Éric Gagné assure que la question constitutionnelle retiendra peu l'attention des quelque 800 militants attendus. Selon lui, la priorité des jeunes, aujourd'hui, est axée sur la résolution des problèmes fondamentaux qui affligent la génération montante.

De l'action, s'il vous plaît

Le rendez-vous de La Pocatière cherchera à faire adopter 17 propositions visant à mettre de l'ordre dans les finances publiques et à définir les bases d'une véritable politique jeunesse.

Les jeunes libéraux proposent aussi la réduction du nombre de députés, de ministres et de hauts fonctionnaires, la privatisation du réseau routier québécois et des mesures férocées pour freiner la contrebande.

En ce qui a trait à la hausse des frais de scolarité, Claude-Éric Gagné estime que les étudiants ont déjà largement fait leur part (hausse de 300% au cours des

dernières années). S'il devrait y avoir une nouvelle hausse, elle ne devrait pas être supérieure à l'indice des prix à la consommation, estime-t-on.

Au chapitre de la politique jeunesse, les jeunes libéraux veulent que l'on s'attaque de toute urgence à l'emploi, à la formation professionnelle et aux problèmes sociaux. « L'accessibilité aux emplois pour les jeunes est très limitée. Autant dans le privé que dans le public. Souvent les syndicats bloquent l'accès aux jeunes. La sécurité d'emploi absolue fait aussi en sorte que les jeunes travailleurs sont contraints à occuper des postes à statut précaire », explique M. Gagné.

Pour susciter la création d'emplois dans le secteur privé, on demande au gouvernement de favoriser l'admissibilité aux prêts de démarrage aux jeunes entrepreneurs. Pour ce qui est des emplois dans la fonction publique, on suggère un élan d'intégration de sang jeune dans l'appareil administratif. Pour ce faire, on propose de revoir les conditions qui garantissent actuellement une sécurité d'emploi absolue aux employés de l'État.

Conseil exécutif 10 agents d'information risquent d'être congédiés

QUÉBEC — Le ministère du Conseil exécutif, dont le titulaire n'est nul autre que le premier ministre, est le lieu par les temps qui courent d'une mini-révolution de palais. Il est en voie de mettre en place sa propre direction des communications dans le but d'économiser un million \$ par

année.

par ROGER BELLEFEUILLE
LE SOLEIL

Une restructuration qui selon les informations fournies du bout des lèvres au SOLEIL par l'attachée de presse Sylvie Godin s'amorce à peine. Une dizaine d'agents d'information, engagés sur une base occasionnelle ou contractuelle seront tout bonnement remerciés de leurs services.

Ce coup de balai touchera les secrétariats à la Famille, aux Affaires autochtones, à la Condition féminine, aux Affaires intergouvernementales canadiennes, aux Affaires régionales et le Conseil permanent de la jeunesse.

Ces entités ont mis sur pied leur propre module de communications comptant 41 employés. On vient de constater que ces officines font double emploi.

Administrativement, ces secrétariats ont un patron commun, soit le secrétaire du Conseil exécutif, M. Benoit Morin, dont le poste est l'équivalent de celui d'un sous-ministre en titre. Rationalisation et non-centralisation de ces activités d'information, a-t-on tenu à préciser.

Dernière semaine pour
profiter de rabais de
10%
supplémentaire sur toutes
les collections déjà réduites à
50%

De plus, obtenez
70% de rabais sur un vaste choix de bermudas, jupes et chandails, tailles 6, 8 et 10 ans.

Simone Paris

LE PRÊT-À-RAVIR
2646, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy (près de l'Hôpital Laval)
656-1902

KURZWEIL
Mark 5

KURZWEIL PIANO ÉLECTRONIQUE
Modèle Mark V

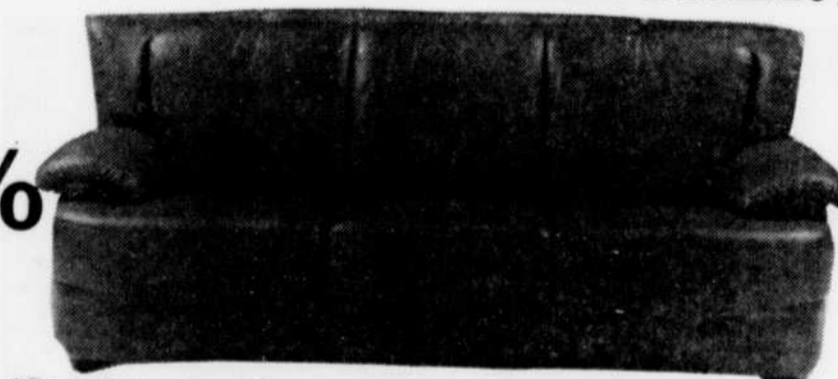
88 touches avec sélection de niveau de sensibilité, système d'amplificateurs à roies, 80 watts, 32 notes polyphoniques, 23 sonorités d'effets.

RABAIS DE LA RENTRÉE 25%

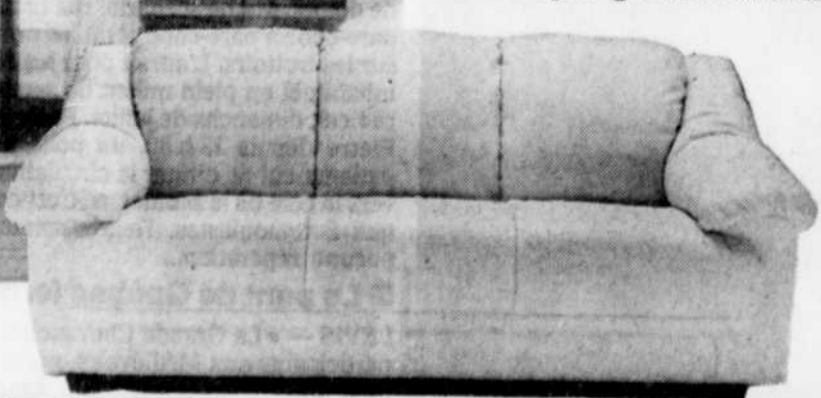
MUSIQUE & BEAUDOIN
17, rue Desjardins, Lévis
833-2141

SOLDE D'ÉCHANTILLONS DE PLANCHER

RABAIS DE
10% À 60%



Afin de faire place à la nouvelle collection automnale, Mobilia a réduit le prix de plusieurs centaines d'articles jusqu'à 60% : sofas et causeuses en cuir, chaises de salle à manger, tables à café, unités murales... un assortiment incomparable de meubles aux prix imbattables. Tout doit être vendu durant le plus grand solde de la saison!



5500, boul. des Gradins, Place Lebourgneuf, entre boul. Laurentien et boul. de la Capitale - Charlesbourg - 623-9986
QUÉBEC • OTTAWA • MONTRÉAL • TORONTO

RÉSULTATS

Banko Tirage du 93-08-11

1	7	11	17	19
21	24	26	31	35
38	41	45	46	51
57	62	63	67	68

Prochain tirage: 93-08-12

T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Enfin, les 100 millions \$ pour le plan d'action St-Laurent

QUÉBEC — Ottawa a finalement débloqué les 100 millions \$ promis pour la phase II du plan d'action Saint-Laurent.

par MICHEL CORBEIL
LE SOLEIL

Le nouveau titulaire de l'Environnement à Ottawa, M. Pierre-H. Vincent, indique que la somme a été votée lors du conseil des ministres du 4 août.

Le prolongement du programme permettra d'examiner enfin l'impact des contaminants dans le Saint-Laurent sur la santé des humains. Elle ajoutera aussi un volet pour évaluer l'impact de la pollution agricole tout en visant une

plus grande participation du public à la surveillance du Saint-Laurent. La phase I visait surtout à mesurer et réduire les méfaits des 50 plus grands pollueurs et déterminer l'effet sur la faune et la flore.

Le second plan quinquennal Saint-Laurent avait fait l'objet d'une annonce à la fin d'avril, par M. Jean Charest, le prédécesseur de M. Vincent à l'Environnement. Des écologistes s'inquiétaient que le tout ne soit pas encore sanctionné officiellement.

Joint dans sa circonscription de Trois-Rivières, le ministre Vincent confirme que l'initiative visant à assainir le fleuve échappe aux compressions budgétaires fédérales. Mais une bonne partie de l'argent ne pourra être dépensée tant qu'Ottawa ne se sera pas entendu avec Québec sur le programme.

C'est notamment le cas pour que le plan d'action puisse s'intéresser à la pollution de sept grandes rivières se jetant dans le Saint-Laurent. Des négociations porteront aussi sur le fait que le fédéral veut faire augmenter de 50 à 110 les entreprises devant réduire leurs rejets toxiques.



Aide des fermiers

Des fermiers de Whitby, près de Toronto, ont décidé d'apporter de l'aide à ceux du Midwest américain, victimes d'inondations depuis le début de l'été. Ci-dessus, du foin est chargé à bord d'un des sept camions-remorques qui ont pris la route du Missouri.

Le Canada accorde une aide alimentaire d'urgence à Cuba

OTTAWA (PC) — Le Canada accorde une aide alimentaire d'urgence à Cuba, mais il ne faut y voir aucun changement de la politique canadienne à l'égard de ce pays au bord de la faillite, a déclaré hier un porte-parole du ministère des Affaires extérieures.

La quantité de l'aide en question, qui prendra surtout la forme de farine de blé canadien, n'a pas encore été décidée, selon un porte-parole de l'ACDI.

En 1978, le premier ministre de l'époque, Pierre Trudeau, avait imposé le moratoire sur l'aide canadienne à Cuba, en faisant valoir

que si l'île avait les moyens d'envoyer des troupes en Angola, elle pouvait se passer d'aide extérieure.

L'effondrement de l'Union soviétique et la fin de l'aide de l'URSS ont laissé Cuba aux prises avec de graves pénuries.

En Bref

■ Québec, seul maître d'oeuvre (Bourbeau)

QUÉBEC (PC) — La Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre devra être le seul maître d'oeuvre des programmes de formation et de création d'emplois pour que cessent les coûteux doublages Québec-Ottawa, a rappelé hier le ministre André Bourbeau. Des journalistes demandaient de préciser la nature de l'entente annoncée à se sujet par les premiers ministres Robert Bourassa et Kim Campbell, le 3 août. M. Bourbeau a convenu que les négociations se poursuivaient entre les deux gouvernements pour définir le contenu de l'accord.

■ 3 milliards \$ et 18 500 emplois

OTTAWA (PC) — Sur les ordres du Conseil du Trésor, tous les ministères, agences et société d'Etat devront présenter au plus tard le

1er octobre un plan de restructuration montrant une réduction globale de 750 millions \$ de leurs budgets de fonctionnement. Ottawa veut couper 3 milliards \$ dans ses dépenses au cours des quatre prochaines années, ce qui obligera les 108 ministères et divers organismes fédéraux à réduire leur budget de 25 % et à éliminer 18 500 emplois d'ici à l'exercice financier 1997-1998.

■ Fermeture du gouvernement

TORONTO (PC) — Le gouvernement de l'Ontario a annoncé hier qu'il fermera ses bureaux pendant trois vendredis d'affilée à compter de la semaine prochaine. La mesure, qui permettra d'épargner 36 millions \$, s'inscrit dans le cadre du contrat social signé avec les employés de la fonction publique.

■ Système informatisé pour les pensions alimentaires

MONTREAL (PC) — La firme d'experts-conseil Groupe APG inc. vient de décrocher un contrat de 4 millions \$ du ministère de la Justice pour l'implantation d'un système informatisé de recouvrement des pensions alimentaires. Ce nouveau système est rendu nécessaire par les modifications apportées au Code civil.

■ Le NPD fait son deuil du Québec

OTTAWA — Le NPD a fait son deuil du Québec. À 7 ou 8 % dans les sondages, les néo-démocrates de Audrey McLaughlin ne peuvent espérer, à moins d'un miracle, faire de percées au Québec.

0,50 \$ pour l'assistance annuelle interurbaine

OTTAWA (PC) — La plupart des abonnés du téléphone du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique devront bientôt payer des frais de 0,50 \$ chaque fois qu'ils utilisent les services du téléphoniste pour obtenir un numéro interurbain.

Les personnes âgées et celles qui ont un handicap seront exemptées des nouveaux frais, tout comme les appels provenant des hôpitaux et les numéros gratuits commençant par 1-800.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a décidé hier que Bell Canada, AGT et B.C. Tel

avaient le droit de recouvrer une plus grande partie de leurs coûts découlant du service de l'assistance-annuaire.

Les trois sociétés font déjà payer les demandes d'assistance-annuaire pour les numéros locaux inscrits au bottin téléphonique. Mais elles n'exigeaient pas de frais pour les numéros interurbains au Canada.

Si Cuba n'est pas admissible à l'aide du Canada depuis plusieurs années, c'est « à cause de ses problèmes relatifs au respect des droits humains », a expliqué M. Yves Gagnon.

Cependant, tout pays en voie de développement qui a besoin d'une aide alimentaire ou humanitaire d'urgence, à la suite d'un désastre naturel ou d'une catastrophe causée par des humains, pourrait recevoir ce genre d'aide du Canada.

En mars dernier, trois personnes ont été tuées et des centaines de maisons détruites par des ouragans, qui ont également dévasté des champs cultivés. Les dommages ont aggravé la misère dans un pays économiquement au bord du gouffre.

« Le seul changement qui se soit produit est le désastre naturel, a dit M. Gagnon. Notre relation en matière d'aide bilatérale demeure inchangée. »

Il a ajouté que Cuba ne peut recevoir qu'une aide alimentaire, qui lui sera fournie par l'Agence canadienne de développement international, et distribuée par le Programme alimentaire mondial des Nations unies.

MISE AU POINT

Dans la circulaire "Rentrée des classes" avec AvantaJeune, insérée dans Le Soleil du 12 août 1993, veuillez noter qu'en page 15, les chaussures style de l'Ouest pour femmes, offertes à 18,99, ne sont pas disponibles en brun tel qu'annoncé mais plutôt en couleur tan.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle

SEARS

GRAND SOLDE SEMI-ANNUEL

ENSEMBLE LIT-ARMOIRE-COMMODE-CHEVET en érable cérusé blanc cour.: 5925\$	50% 2960\$ TPS incluse En magasin	
ARMOIRE CHAPEAU NAPOLÉON en chêne cour.: 3330\$	50% 1665\$ TPS incluse En magasin	
TABLE RÉFECTOIRE en pin 36" x 60", 2 rallonges de 12", 2 tiroirs, 4 chaises* Elegance en érable teint acajou et naturel cour.: 1910\$	30% 1395\$ TPS incluse En magasin *L'illustration diffère.	
MEUBLE BIBLIO-VIDÉO en pin, 64" x 63" cour.: 1640\$	30% 1150\$ TPS incluse En magasin	

Jusqu'à 50% de rabais sur tous les meubles en magasin Jusqu'au 28 août

DÉCOR-BOIS collection Nouvelle-France
75, côte du Passage, Lévis 837-6185
VENEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX
Venez voir notre collection complète de meubles traditionnels québécois pour toute la maison. Disponibles en pin, érable et chêne.

KAWAI

PIANO DROIT KAWAI
Modèle CX5-EP
41" po hauteur
3 pédales
88 notes

MUSIQUE & BEAUDOIN
17, rue Desjardins, Lévis
833-2141

RABAIS DE LA RENTRÉE 25%

LES SINGERIES DE FELIX

LES CHATS COMME FELIX AIMENT *felix*

Susie Tompkins

MARINE & BLANC

Place Ste-Foy (près d'Eaton)
650-5222
Les Galeries Chagnon, Lévis
835-0757
Place du Saguenay, Chicoutimi
698-0558

AUTOMNE 1993

Le Québec et la Nouvelle-Écosse ouvrent les portes de leurs hôpitaux

Le Canada amènera par avion 20 blessés de Sarajevo

OTTAWA (PC, AFP, Reuter) — Le Canada transportera par avion jusqu'à 20 blessés hospitalisés à Sarajevo, et dont l'état exige des soins médicaux immédiats, a annoncé hier le ministre des Affaires extérieures Perrin Beatty.

Rouge canadienne veilleront à prendre des arrangements pour le séjour des patients au pays. « La souffrance des victimes dans ces hôpitaux sous-équipés et surchargés nous a tous émus », a déclaré le ministre Beatty dans un communiqué.

M. Beatty et le ministre de la Défense, Thomas Siddon, ont toutefois insisté sur le fait qu'« un règlement politique à Genève demeure la solution la plus efficace aux problèmes qui ont motivé cet effort humanitaire », engageant les différentes parties « à retour-

ner à la table de négociation pour résoudre le conflit ».

Au Québec et en Nouvelle-Écosse

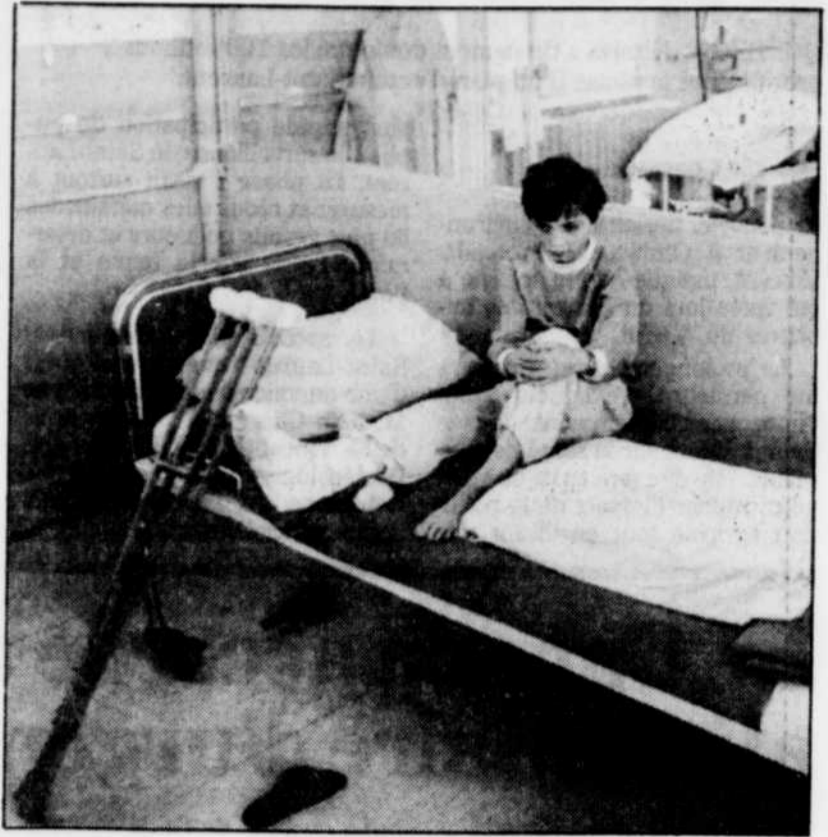
Des discussions sont en cours avec les gouvernements provinciaux pour libérer des lits d'hôpitaux afin d'accueillir des réfugiés bosniaques. Le Québec et la Nouvelle-Écosse ont déjà offert leur aide.

Le pont aérien s'inscrit dans le programme d'aide humanitaire de 38 millions \$ auquel le Canada s'est déjà engagé envers les villes de l'ex-Yougoslavie.

Quarante-et-un blessés graves attendent d'être évacués à Sarajevo, un processus qui progressait à pas de tortue jusqu'à ce que le médecin Edo Jaganjac téléphone à des journalistes et que sa petite patiente de cinq ans, Irma Hadzimuratovic, fasse les manchettes des journaux de la planète.

Le lendemain, Irma était transportée par avion en Grande-Bretagne, pour recevoir les soins spécialisés qu'exige son état. Son cas a mis en lumière le triste sort réservé aux malades et blessés graves coincés à Sarajevo en attente de leur évacuation, et entraîné un afflux d'offres d'aide.

Plus tôt hier, la Nouvelle-Écosse avait indiqué qu'elle soi-



Nazila Sisic, 10 ans, se languissait sur son lit d'hôpital, à Sarajevo, hier. Nazila et sa soeur ont été blessées par des tirs de mortier tombés sur leur maison. Sa soeur a été transférée en Allemagne pour y être soignée, mais est finalement décédée de ses blessures. Nazila ignore encore sa mort.

gnait gratuitement des victimes de la guerre en Bosnie-Herzégovine à la condition qu'Ottawa fournisse le transport aérien nécessaire.

Au cours d'une conférence de presse conjointe, le ministre de la Santé Ron Stewart et le Dr Rick LeMoine, président de la Société des médecins de la Nouvelle-Écosse, demandaient aux autres provinces de s'associer à leurs efforts pour aider à soigner les blessés de la guerre en Bosnie.

« Je me joins au Dr LeMoine pour lancer un défi à la communauté médicale de la Nouvelle-Écosse et du Canada pour tenter de subvenir aux besoins désespérés d'innocentes victimes de la guerre », a déclaré M. Stewart.

La Suède et la Grande-Bretagne ont aussi lancé hier une initiative commune d'accueil de victimes de la guerre nécessitant des soins d'urgence.

Les Nations unies examinent actuellement environ 400 cas de personnes susceptibles d'être évacuées à l'étranger pour y recevoir des soins.

Arrivée des Serbes à Sherbrooke

SHERBROOKE (d'après PC) — Une des cinq familles serbes arrivées à Sherbrooke hier a vécu durant cinq mois dans la cave de sa maison détruite par les bombardements en ex-Yougoslavie.

C'est ce qu'ont révélé des accompagnatrices qui ont fait le trajet avec les réfugiés de Montréal à Sherbrooke hier.

Le groupe, composé de 22 personnes, compte 12 enfants et adolescents. À l'origine, il devait s'installer à Québec, mais a été acheminé vers Sherbrooke, après que des réfugiés bosniaques vivant dans la capitale eurent protesté contre sa venue la semaine dernière.

Rencontre décevante

Pour les journalistes qui sont accourus sur place hier, la rencontre a été décevante puisqu'ils n'ont pu s'adresser directement aux nouveaux venus. Par contre, le ministère des Communautés culturelles et le Service d'aide aux Néo-Canadiens, à qui les réfugiés avaient indiqué qu'ils préféraient ne pas s'adresser à la presse, « parce qu'ils sont fatigués » a-t-on dit, ont permis aux journalistes de questionner les accompagnatrices et l'interprète qui se trouvaient à bord de l'autobus.

À l'exception du fait qu'une famille a passé cinq mois à vivre dans un sous-sol, peu d'indices ont été cueillis sur le vécu des gens pendant la guerre dont ils ont été victimes. L'interprète, Mme Ester Mikes, elle-même arrivée d'ex-Yougoslavie il y a un an, a expliqué : « On n'a pas le goût de reparler de ce qu'on a vécu là-bas ».

Le groupe de réfugiés, composé de 27 personnes, a quitté Budapest, en Hongrie, mardi, pour faire une escale à Francfort, en Allemagne, avant d'arriver à Toronto, où il a passé la nuit. Une fois reparti de Toronto hier, il a laissé à Montréal deux familles comptant cinq personnes au total, ces gens ayant déjà des parents dans la métropole.

Le gouvernement a également alloué des fonds supplémentaires de 500 000 \$ à la Croix-Rouge au titre de l'aide à l'ex-Yougoslavie. Des appareils des forces armées assureront le transport au Canada des patients dont les cas sont jugés prioritaires par l'ONU. Des sections locales de la Croix-

La petite Irma au plus mal

LONDRES (d'après AP) — L'état d'Irma Hadzimuratovic, la petite Bosniaque évacuée lundi de Sarajevo et opérée mardi dans un hôpital pour enfants de Londres, s'est sérieusement dégradé au

cours de la nuit, a annoncé hier l'un des médecins. La petite fille de cinq ans est inconsciente et on lui donne des médicaments pour soutenir son cœur.

Après l'intervention chirurgicale de mardi matin à l'hôpital de Great Osmond Stree, qui l'avait laissée dans un état « critique mais stable », Irma avait perdu connaissance dans l'après-midi. « Au cours de la nuit, il y a eu une détérioration marquée de son état », a annoncé hier matin le Dr Kathy Wilkinson aux journalistes.

Touchée à l'abdomen, à la colonne vertébrale et à la tête par des éclats d'obus, la petite Irma Hadzimuratovic souffre également d'une méningite due à l'infection de ses blessures.

Élégance + durabilité =

L' i e r

(Dès mardi)

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER!

STORES

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE
PLUS BAS PRIX
GARANTIS
MEILLEURE QUALITÉ
ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE
PLUS BAS PRIX
GARANTIS
MEILLEURE QUALITÉ
ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE

VERTICAUX • HORIZONTAUX • PLISSÉS • STORES de TOILE

ACHETEZ AU PRIX DE GROS!
Le fabricant de stores NO. 1 au pays depuis 1954 est
MAINTENANT OUVERT AU PUBLIC

LE PLUS GRAND CHOIX À QUÉBEC
15,000
STYLES et COULEURS

ICI À QUÉBEC!

ACHETEZ DU MANUFACTURIER

NE PAYEZ AUCUNE TAXE!

... PRÊTS EN MOINS DE 24h

COMPAREZ NOS PRIX, VOUS NE MAGASINERZ JAMAIS AILLEURS!

NOUS GARANTISSONS DE BATTRE N'IMPORTE QUEL PRIX DANS LA RÉGION DE QUÉBEC!

STORES HORIZONTAUX STORES VERTICAUX LE STORES DE TOILE STORES PLISSÉS

MARCHÉ DU STORE

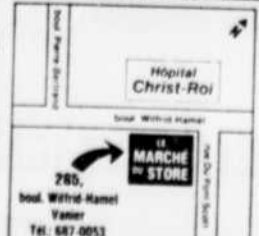
HEURES D'OUVERTURE
Lun. à mer. 9h - 18h
Jeu. et ven. 9h - 21h
Samedi 9h - 17h
Fermé le dimanche

Cheques acceptés:
VISA
MASTERCARD
AMERICAN EXPRESS

Succursale No. 18

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

265, boul. Wilfrid Hamel Vanier 687-0053
(Angle rue Du Pont Scott, directement en face de l'hôpital Christ-Roi)



Selon des avocats

L'ALENA réduira la qualité de vie

TORONTO (PC) — Les gouvernements fédéral et provinciaux vont s'apercevoir que l'Accord de libre-échange nord-américain réduit leur capacité de protéger la santé et la qualité de vie de leurs citoyens, a affirmé hier une association d'avocats.

Les Canadiens vont être exposés à des dangers accrus sur leurs lieux de travail, la pollution de l'air s'aggravera et les ressources naturelles du pays disparaîtront plus rapidement à cause de l'ALENA, prévient le rapport de l'Association canadienne du droit environnemental.

« Il y a d'énormes pressions qui s'exercent à la baisse sur nos normes », a déclaré l'un des coauteurs de l'étude, Bruce Campbell.

Effectuée par une équipe d'avocats, d'économistes et de spécialistes du commerce à la demande du gouvernement de

l'Ontario, l'étude considère que le projet de libre-échange continental est « fondamentalement incompatible » avec la protection de l'environnement.

Selon ce document, l'ALENA aura notamment pour effet d'exercer des pressions pour abaisser toute une série de normes environnementales canadiennes, comme les mesures de contrôle de la présence de pesticides dans les aliments, ou l'exposition aux produits chimiques sur les lieux de travail.

Les ressources naturelles — forêt, minéraux et eau — déclineront plus rapidement parce que l'accord ne permet pas au Canada de réduire le pourcentage de ses ressources exportées vers le marché américain.

La proposition de Val-des-Monts sera débattue au congrès de l'UMQ

QUÉBEC — La proposition de la municipalité de Val-des-Monts voulant que des personnes aptes au travail vivant de revenus d'assurance-chômage ou d'aide sociale soient obligées de fournir un minimum d'heures de travail bénévole aux municipalités fera l'objet d'un débat au congrès de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ), qui se tiendra les 30 septembre, 1er et 2 octobre à Québec.

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

C'est ce qu'a déclaré au SOLEIL hier, le président de l'organisme, M. Roger Nicolet, maire d'Austin.

Le conseil d'administration de l'UMRCQ se réunit aujourd'hui et demain et préparera la discussion sur le sujet.

L'UMRCQ est sensibilisée à l'intérêt que suscite la résolution du conseil municipal de Val-des-Monts depuis un bon moment déjà. LE SOLEIL rapportait hier

que de 30 à 40 % des municipalités qui ont reçu la résolution type l'avaient déjà adoptée.

Le travail bénévole des chômeurs ou assistés pourrait se faire auprès d'entreprises et d'organismes sans but lucratif et des municipalités.

M. Nicolet trouve que cette proposition a sa place à la condition qu'elle s'inscrive dans une politique générale de main-d'œuvre en région.

Le président de l'Union des municipalités (UMQ), M. Ulric

Blackburn, dit qu'il va étudier le sujet lors de l'assemblée du conseil d'administration de l'organisme qu'il préside le 28 de ce mois.

Le maire de Québec, M. Jean-Paul Allier, ne veut pas « embarquer dans ce genre de résolution » qui peut prêter à des jugements démagogiques sur des victimes du contexte économique ou de leur

situation particulière. C'est facile de faire du millage politique avec un tel sujet, mais il s'y refuse.

Le chef du Progrès civique, M. François Marchand, croit pour sa part que l'intention de la résolution est bonne, mais ce devrait être un incitatif, non une exigence.

Des « verts » condamnent le BAPE

MONTRÉAL — Le mouvement Au Courant juge « inacceptable » le rapport du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur le projet de construction d'une ligne de 735 kV sur la rive sud. Le groupe d'écologistes estime que le BAPE autorise des travaux de 400 millions \$ sans qu'Hydro-Québec ait justifié le projet de la ligne Des Cantons-Lévis. Selon son porte-parole, M. John Burcombe, le BAPE a omis de faire appel à des experts crédibles en matière de planification des réseaux électriques. Selon lui, le projet repose sur des prévisions de croissance de la demande d'énergie, faites il y a cinq ans, et qui ne se sont même pas matérialisées depuis.

Style + confort =

L' q p r

(Dès mardi)

ESCADA FASHION OUTLET

**50% de rabais
SOLDE FINAL**

SUR TOUTES MARCHANDISES PRINTEMPS-ÉTÉ

Quand nos prix sont déjà réduits de 65 % de rabais, c'est le Grand Solde de la Saison!

ESCADA LAUREL CRISCA APRIORI CERUTTI 1881 KEMPER

Promenades Ste-Anne • 10909, boulevard Sainte-Anne • Sainte-Anne-de-Beaupré • (418) 827-1103

TOUTES VENTES FINALES

**L'ÉVÈNEMENT
RABAIS**

Pour un temps limité
profitez de nos

PRIX RÉDUITS
sur la plus vaste
sélection d'appareils
jamais offerte à Québec.

réfrigération
R. LÉVESQUE

CROSLEY

**RÉFRIGÉRATEUR
18,5 pi cu
SANS GIVRE**

- machine à glaçons incluse
- garantie de 10 ans

999\$



3000, chemin Royal, Beauport (quartier Giffard), Qué. 663-4605

FOU! FOU! FOU!

**LE GRAND SOLDE
Semi-Annuel**

29\$ PUPITRE
CHAISE
LAMPE
Achat minimum 999 \$



Tout pour l'étudiant. En mélamine blanche, finition bois, une table de travail fonctionnelle avec bibliothèque intégrée, une lampe orientable pour un éclairage adéquat et une chaise ajustable sur roulettes.

Offre limitée aux 50 premiers clients - Un seul ensemble par client.

AUCUN PAIEMENT AVANT FÉVRIER 1994*

*Conditionnel à l'approbation du crédit - Acompte 30%

Participez à notre grand tirage
"GAGNEZ LES MEUBLES DE VOS RÊVES"
VALEUR 10 000 \$

Aucun achat requis, voir détails en magasin

**LA GALERIE
DU MEUBLE**

5 MAGASINS BIEN DIFFÉRENTS

▲ CLASSIQUE:
1215, boul. Charest O.
Tél.: 681-0171

■ CONTEMPORAIN:
18, rue Courcellette
Tél.: 681-0171

◆ ROCHE BOBOIS:
9, rue Courcellette
Tél.: 681-4101

● CUIR NO 1:
2960, boul. Laurier
Tél.: 681-0171

▲ SOFA DESIGN:
10, rue Courcellette
Tél.: 681-2302

**OUVERT
LE DIMANCHE
DE 12 H À 17 H**

LUNDI AU MERCREDI 9 H À 17 H 30 • JEUDI ET VENDREDI 9 H À 21 H • SAMEDI 9 H À 17 H • DIMANCHE 12 H À 17 H

Entente au Manoir du Lac-Delage

QUÉBEC — La direction du Manoir du Lac-Delage et le syndicat (CSN) représentant 80 de ses employés en sont finalement venus à une entente de principe à l'issue d'une ronde de conciliation de quatre mois. L'accord, portant sur une convention collective d'une durée de trois ans, jusqu'au 30 septembre 1995, sera présenté aux membres lors d'une assemblée générale mardi prochain. La précédente convention était échu depuis le 30 septembre 1992 et les parties ont convenu d'un versement rétroactif de 2 % pour l'année 1992, d'une augmentation salariale de 2 % au 1er octobre prochain et d'une autre hausse de 3 % à pareille date l'an prochain. Le syndicat regroupe 80 personnes, dont la moitié occupent un emploi à temps partiel dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration. « C'est une entente satisfaisante, a précisé hier la présidente du syndicat, Mme Ginette Vigneault, compte tenu qu'en avril au début de la conciliation on se retrouvait devant une page blanche. Depuis 10 ans, ajoute-t-elle, c'est une première vraie négociation. » La direction du Manoir n'a pas commenté l'entente, n'ayant pas donné suite à l'appel téléphonique du SOLEIL.

2e transplantation cardiaque à Laval

QUÉBEC — Une deuxième transplantation cardiaque a eu lieu à l'hôpital Laval lundi dernier et, après 48 heures passées aux soins intensifs, le patient se porte très bien, affirme le Dr Daniel Doyle, qui a procédé à l'intervention. Il a même été extubé hier, et il a pu s'asseoir dans son lit et manger.

pontages coronariens à deux reprises depuis huit ans, avec une récurrence sévère il y a environ deux ans. Depuis ce temps, le patient était réduit à une inactivité presque totale depuis plusieurs mois. Il était atteint d'essoufflements au moindre effort et attendait avec une grande impatience la disponibilité d'un cœur.

C'est le Dr Doyle et un autre chirurgien cardiaque de l'hôpital Laval, le Dr Gilles Raymond, qui ont fait le prélèvement du donneur, dans la région de Sherbrooke, et le cœur fut transporté à Québec par hélicoptère.

En fait, explique le Dr Doyle, le patient se sentait si bien, hier, qu'il voulait déjà entrer chez lui. Il

sera cependant hospitalisé pour une vingtaine de jours encore, alors qu'il subira à toutes les semaines une biopsie de son nouveau cœur, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de phénomène de rejet pendant cette phase critique.

Deux autres patients du Dr Doyle sont en attente d'une greffe cardiaque.

Le sotasol, un médicament qui réduit la récurrence de l'arythmie

QUÉBEC — Une étude publiée aujourd'hui dans le New England Journal of Medicine et qui a porté sur 2013 patients cardiaques a démontré la supériorité d'un médicament appelé sotasol pour prévenir la récurrence des arythmies cardiaques potentiellement fatales. C'est ce que révélait hier le Dr Gilles O'Hara, électrophysiologiste de l'hôpital Laval, qui n'a pas participé à

l'étude personnellement, mais qui en a suivi le développement depuis plusieurs années.

Commanditée par le National Institute of Health des États-Unis, cette étude appelée ESVM (pour étude électrophysiologique et surveillance électrocardiographique) a débuté en 1985 et a porté sur 2013 patients. Il s'agit, a précisé le Dr O'Hara, d'une étude repère qui

devait conduire à des améliorations importantes dans le traitement de la tachycardie ventriculaire, une anomalie potentiellement fatale du rythme cardiaque.

L'étude a démontré que non seulement le sotasol était le plus efficace de sept médicaments étudiés pour prévenir la récurrence des arythmies, mais également que la méthode Holter de surveillance des patients (un petit électrocardiogramme portatif) était plus simple et moins coûteuse que l'étude électrophysiologique.

Cette étude, a dit le Dr O'Hara, obligera les médecins à remettre en question le traitement des arythmies potentiellement fatales, pour lesquelles plus de 2000 personnes sont traitées annuellement dans les hôpitaux du Québec.



Le Dr Gilles O'Hara, électrophysiologiste à l'hôpital Laval.

Les arythmies, a expliqué le cardiologue, sont des variations anormales des battements du cœur pouvant être de courte durée et plutôt innocentes, ou prolongées et potentiellement fatales. Les arythmies peuvent se traduire par un rythme excessivement lent ou rapide, ou totalement irrégulier et de nature chaotique.

Le traitement de l'arythmie varie selon le type et la sévérité. Il peut s'avérer nécessaire de recourir à un médicament, à un stimulateur cardiaque ou, en cas d'urgence, à un électrochoc pour rétablir le rythme cardiaque normal.

Cependant, conclut le Dr O'Hara, grâce aux découvertes de l'étude ESVM, il est vraisemblable que l'évaluation et le traitement de l'arythmie potentiellement fatale vont changer.

Bagages militaires en quarantaine

MONTREAL (PC) — Plusieurs dizaines de conteneurs utilisés pour transporter les effets personnels de militaires rapatriés à la suite de la fermeture des bases de Lahr et Baden-Sollingen, en Allemagne, ont été placés en quarantaine dans le port de Montréal.

Selon le réseau de télévision TVA, qui rapportait cette information hier soir, cette mesure fait suite à la découverte des oeufs d'une spongieuse dont la prolifération pourrait avoir des effets catastrophiques sur les forêts canadiennes.

La présence du papillon, dont les larves s'attaquent aux feuilles de plus de 250 espèces d'arbres, a été décelé le 16 juillet lors d'une vérification de routine.

Agriculture Canada a immédiatement décrété la mise en quarantaine des conteneurs.

Maunéquin

Régina ne pourra pas faire mieux!

NOUS PAYONS LES TAXES!*

Tout est réduit de

39\$ à 89\$

Sur une sélection de:

- Pantalons • Jupes • Vestons • Chemisiers
- Chandails • Bermudas • T-shirts • Robes

* ce qui se traduit par un rabais supplémentaire de 15,56%

Stationnement gratuit pour nos clientes



2635, Hochelaga Sainte-Foy

textes de JEAN-CLAUDE PAQUET LE SOLEIL

Il s'agit, a expliqué le Dr Doyle, d'un homme de 58 ans, de la région de Québec qui a déjà subi deux infarctus du myocarde et des

UN MAC POUR LA RENTRÉE
 • MAC LC 440 • Mac Color Display • Clavier standard • Imprimante Stylwriter II • Cartes Works
86,96\$ PAR MOIS
 6 MOIS
 * Sur acquisition du département de crédit • Calcul basé sur 36 mois après versement de 20% du montant total, sur Visa/MC
 jusqu'au 30 septembre 1993
 Concessionnaire autorisé
CLUB DOS
 Le super centre de l'informatique
 Téléphone: 418-877-5888 FAX: 418-877-3848
 7710 Bd Henri Ouellet, Sainte-Foy, Québec, G2G 2J5

Utile + agréable =

'É u u

(Dès mardi)

OFFRE SPÉCIALE DU FABRICANT

Ensembles « Spinal Guard » King Koil

199⁹⁹ Une place, ens. 2 pièces

299⁹⁹ Deux places, ens. 2 pièces

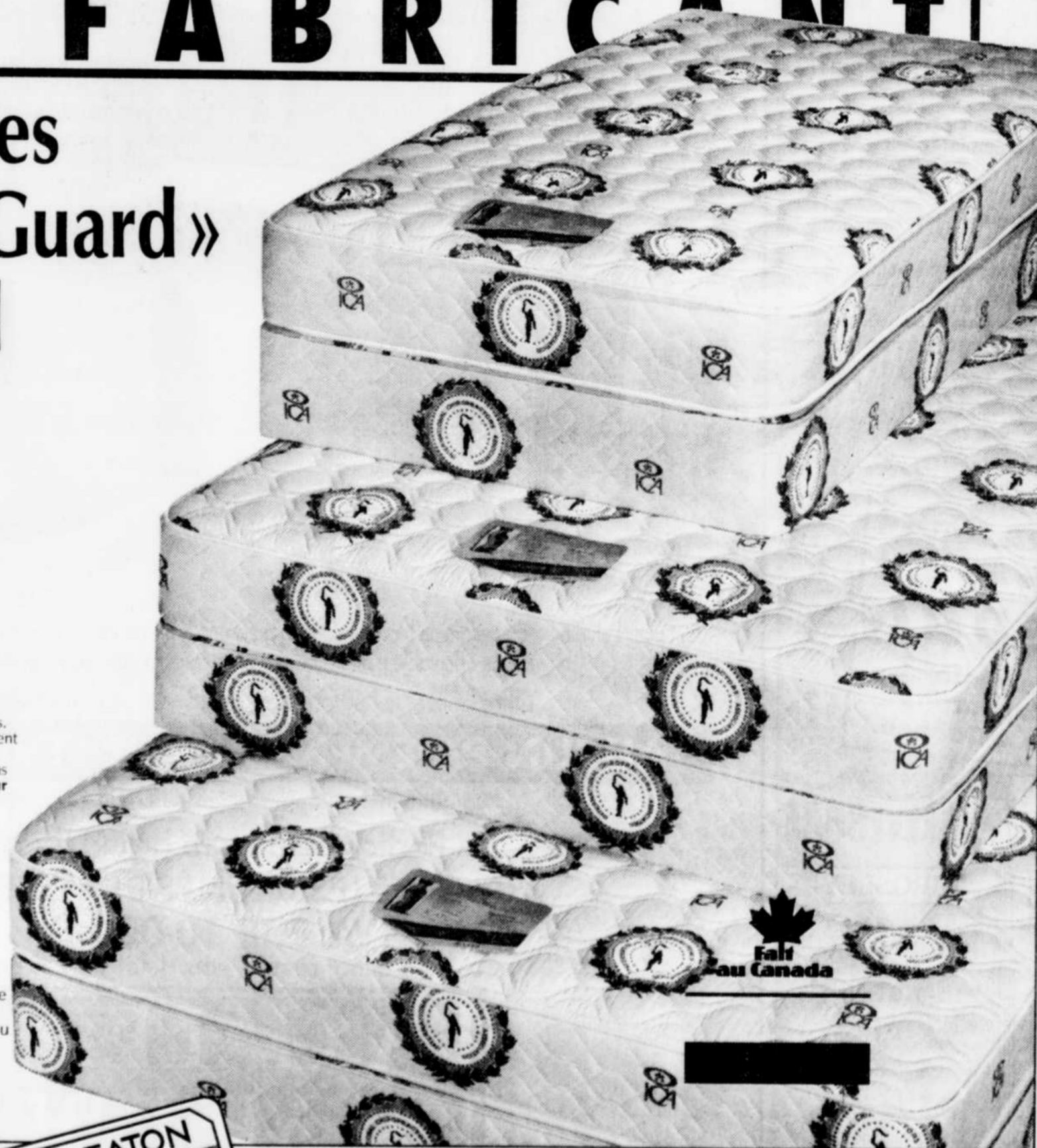
349⁹⁹ Grand, ens. 2 pièces

Venez chez Eaton faire l'essai d'un de nos ensembles à 312 ressorts fabriqués au pays. Ces ensembles matelas-sommier vous offrent un excellent support, ce qui vous aidera à passer une bonne nuit de sommeil. Matelas aussi vendus séparément. Offre en vigueur jusqu'au 22 août 1993.

Rayon des matelas, 271

EATON FERA LA CUFILLETTE DE VOTRE VIEIL ENSEMBLE MATELAS-SOMMIER moyennant de légers frais

Obtenez la livraison gratuite à domicile ou au bureau (à l'intérieur de notre circuit) avec achats totalisant 200.00 ou plus avec votre carte Eaton. Offre en vigueur jusqu'au 31 août 1993.



EATON

Argent remis si la marchandise ne satisfait pas

DEMAIN SOIR

21 h 15



L'OMNIUM MAURICE TANGUAY

présente

LES FEUX D'ARTIFICE PYROMUSICAUX DESJARDINS

Écoutez
dès 21 h 15
DEMAIN SOIR

CHOI
98,1 FM

qui présente en
DIRECT la
retransmission des
**FEUX D'ARTIFICE PYROMUSICAUX
DESJARDINS**

Une expérience exceptionnelle
à voir et à entendre
sur le 98,1 FM

L'Omnium Maurice Tanguay est heureux d'inviter toute la population de la région de Québec et de la Rive-Sud à venir voir les Feux d'artifice pyromusicaux Desjardins demain soir à 21 h 15.

Veillez utiliser les stationnements des édifices Desjardins au nord du boulevard de la Rive-Sud à Lévis. De plus, vous pouvez syntoniser CHOI 98,1 FM dès 21 h 15 pour la retransmission du spectacle des Feux d'artifice pyromusicaux Desjardins.

Dans le cadre du troisième Omnium Maurice Tanguay, le comité organisateur présente ces feux d'artifice pyromusicaux afin de sensibiliser toute la population sur l'objectif de l'Omnium, soit d'amasser des fonds pour améliorer le bien-être des petits enfants malades, handicapés ou hospitalisés.

Il nous fait plaisir de vous offrir **gratuitement** ces feux d'artifice pyromusicaux. Venez voir en grand nombre!

Maurice Tanguay

MAURICE TANGUAY

MERCI À NOS COLLABORATEURS

MERCI À NOS COMMANDITAIRES OFFICIELS

ÉDITORIAL

La colère justifiée des papetières

Rien ne va plus entre le gouvernement du Québec et l'industrie forestière, celle des pâtes et papiers en particulier. La colère de cette industrie traduit son désarroi face à une situation financière pénible et aux mesures fiscales récentes du gouvernement du Québec qui, loin de lui venir en aide, empirent le mal. C'est préoccupant, car l'avenir des régions périphériques du Québec est suspendu à celui de ce secteur.

Dans un geste inusité, le président-directeur général de l'Association des industries forestières du Québec, M. André Duchesne, a transmis au ministre des Finances, M. Gérard D. Levesque, une lettre ouverte que LE SOLEIL publie aujourd'hui.

Au nom de l'association, M. Duchesne s'en prend à la fois aux mesures fiscales rétroactives du dernier budget, aux taxes sur les rejets industriels qui pénalisent même les industries qui respectent les règlements et aux procédures « longues et laborieuses » du projet de Règlement sur les évaluations environnementales du ministre Pierre Paradis.

Certains groupes diront que l'industrie des pâtes et papiers récolte ce qu'elle a semé et qu'elle n'avait qu'à faire des investissements dans la modernisation et la dépollution lorsqu'elle faisait des profits importants.

Selon une étude publiée dans la revue *Le Papetier* de juin 1992, cette affirmation doit être grandement nuancée. Entre 1982 et 1991, l'industrie des pâtes et papiers a investi 9 milliards \$, soit 13 % de ses recettes brutes alors que le secteur manufacturier, dans son ensemble, y consacrait 6 %, en moyenne.

Ces investissements ont toutefois été concentrés dans quelques usines. Plusieurs autres ne rencontrent pas les normes environnementales et sont menacées de fermeture si des correctifs ne sont pas amenés rapidement. Mais les coffres des entreprises sont vides et les banques exigent maintenant de voir les certificats du ministère de l'Environnement avant de prêter.

L'industrie a donc collaboré avec le gouvernement pour trouver une solution à ses problèmes et dit avoir été flouée. Elle a prêté son concours au ministère de l'Environnement pour mesurer les rejets industriels et établir une norme permettant d'appliquer une taxe progressive sur les rejets des entreprises fautives.

Elle a appris, dans le dernier budget, que la nouvelle taxe sur les rejets frapperait toutes les entreprises, y compris celles qui respectent les normes. Au surplus, l'industrie découvre qu'elle est la seule visée par cette taxe, le ministère de l'Environnement n'ayant pas eu le temps de compléter l'analyse des rejets des autres secteurs. Elle crie, avec raison, à l'injustice.

Les doléances de l'industrie des pâtes et papiers à l'égard de l'impact économique négatif du dernier budget devraient recevoir plus d'attention de la part du gouvernement du Québec. Ce budget, avec sa surtaxe rétroactive sur les revenus, fait mal aux contribuables. Mais les arguments environnementaux utilisés pour introduire de nouvelles taxes tiennent de la démagogie.

Il n'est pas trop tard pour ajuster le tir. Ce n'est pas en provoquant des fermetures d'usines qu'on améliorera la situation financière du gouvernement. La crise actuelle exige des ajustements dans les procédures environnementales afin de sauver des usines dont dépend le gagne-pain de dizaines de milliers de Québécois.

MICHEL AUDET

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:

PIERRE DES MARAIS II

Éditeur adjoint et rédacteur en chef:

J.-JACQUES SAMSON

Vice-président exécutif:

DENIS CLICHE

Président et Éditeur:

ROBERT NORMAND

Directeur de l'information:

ANDRÉ FORGUES

Directeur de l'édition:

MICHEL AUDET



Point de vue

Un manque de créativité du gouvernement

par ANDRÉ DUCHESNE

(Lettre à Gérard D. Levesque, ministre des Finances)

Comme vous le savez, j'ai reçu copie de la lettre que vous a adressée, le 20 juillet dernier, le président et chef de la direction de Uniboard Canada Inc., M. Guy R. Lacroix. La présente vise à vous réitérer que les membres de l'Association des industries forestières du Québec partagent entièrement les frustrations et les préoccupations qui vous sont transmises par M. Lacroix.

Lors de la rencontre du 21 juin organisée à la demande du CPQ, j'ai moi-même pu constater à quel point le gouvernement a non seulement renoncé à contrôler ses dépenses mais a perdu l'imagination nécessaire pour se sortir du pétrin qu'est le déficit budgétaire d'une façon qui serait constructive pour le développement économique du Québec.

Malgré vos dénégations, je

demeure convaincu que les mesures fiscales que vous avez imposées sont rétroactives et que les « emprunts » à la caisse de la Régie de l'assurance automobile ne sont pas à la veille d'être remboursés. C'est intolérable.

En pratique, vous tarissez la source qui vous abreuve en encourageant le développement d'une économie parallèle.

Le manque de créativité du gouvernement actuel est tout aussi flagrant à l'égard de l'industrie. Un exemple récent touche le principe du pollueur-payeur que vous et vos collègues avez dénaturé et transformé en taxes sur tous les rejets, quel que soit leur niveau, et que le ministre de l'Environnement n'applique, fort inégalement, qu'aux seules papetières.

C'est ainsi qu'une entreprise papetière qui rencontre parfaitement les normes environnementales édictées par votre propre gouvernement sera néanmoins taxée sur ses rejets, bien que

ceux-ci respectent les limites définies dans les règlements en vigueur.

Les Québécois doivent-ils craindre d'être prochainement taxés sur chaque respiration (c'est une émission de CO₂, un gaz à effet de serre !) afin d'alimenter l'appétit insatiable de l'État ?

Que dire du projet de règlement sur les évaluations environnementales déposé par votre collègue, M. Pierre Paradis, le 23 juin dernier ? Les procédures prévues dans cette réglementation sont tellement longues et laborieuses qu'elles créeront une incertitude intolérable pour un promoteur. Jusqu'à présent, le gouvernement a fait la sourde oreille aux propositions visant à établir au Québec un processus d'évaluation environnementale qui serait efficace et de qualité.

Les prochaines semaines constitueront un test d'écoute crucial pour vous et vos collègues ministres. Des modifica-

tions sont essentielles, à défaut de quoi vous ajouterez sciemment un frein additionnel et tout à fait indésirable aux investissements au Québec.

L'indifférence du gouvernement envers l'impact de telles décisions sur le développement économique doit cesser immédiatement.

Peut-on espérer que l'action gouvernementale ira au-delà d'un rapport (*Vivre selon ses moyens*) et d'une loi pleine d'échappatoires (projet de loi 198) ? Si oui, je puis vous assurer que vous trouverez auprès de l'industrie forestière un allié solide pour traverser une période fort difficile, car cette industrie souhaite ardemment avoir l'occasion de continuer à contribuer à l'essor socio-économique du Québec.

M. André Duchesne, ingénieur forestier, est président-directeur général de l'Association des industries forestières du Québec.

Témoignage

D'un sénateur à l'autre

par CYRIL DUBÉ

Sur quelle planète vivons-nous ? Récemment, nos scabreux sénateurs se votent une allocation supplémentaire de dépenses de 6000 \$ par an. Ô scandale ! Le peuple canadien est debout, outré, essouffé, déboussolé.

Vers la même époque, un autre « sénateur », Alexandre Daigle, passe à la caisse à Ottawa et se voit gratifier d'une pitance de 2,5 millions \$ par an pour « pousser la puck ». Observons notre bon peuple : il scrute, suppute, analyse, compare, réfléchit; est-il meilleur que Lindros ? Que réclamera maintenant le deuxième choix ? Versera-t-on davantage à Forsberg ?

Outré, le bon peuple ? Pas encore. Il en redemande. L'alourdissement du fardeau fiscal ? On repassera. N'avez-vous pas jugé que ces « pousseurs de puck » nous coûtent tous (et pas seulement aux amateurs qui fréquentent les aréas) plus cher quotidiennement que les vrais sénateurs à 6000 \$ avec la valeur ajoutée par leurs « philanthropes » commanditaires aux produits de consommation courante qu'ils nous refilent (bière, auto, boissons gazeuses...). Ce coût, il est là comme une taxe, plus déguisé s'il en est.

Pour baumer la plaie, on préfère le jeu des comparaisons entre « pick pocket » du même style. On compare le hockeyeur au baseballeur, au tennisman, au footballeur, mais jamais au vrai monde. Tous ont perdu la raison et le sens des proportions : simple amateur, analyste et commentateur sportif, agent d'athlète, propriétaire de club.

Mais, de grâce, revenez sur terre ; situez ce grave problème dans son juste milieu, la grande structure sociale. Que mérite l'athlète dans ce grand ensemble par rapport au col bleu tout acabit, au professionnel tous azimuts, au politicien tout arriviste ? Les millions de dollars ne récompensent pas la largeur de vue, le QI pas plus que l'importance du rôle social.

Je veux bien imaginer qu'on ne joue pas dans la même ligue, mais les comparaisons tiennent plus que l'on ne veut y croire. Que valent le grand fendant à Lindros, le p'tit vert à Forsberg, Roy et ses poteaux jaseurs par rapport au doué travailleur de la construction, à l'agent d'immeuble à succès, au médecin style « Dr Welby », ou au politicien crédible (il en reste) ?

M. Cyril Dubé est de Charny. Il a déjà été candidat à une élection provinciale.

Votre Opinion

L'ex-Yougoslavie

L'éditorial de Martine R.-Corrivault dans LE SOLEIL du 7 août dernier sur l'absurdité de cette guerre mérite quelques commentaires.

La guerre dans l'ex-Yougoslavie est absurde comme la plupart des guerres de l'histoire. Il semble bien que la loi de la jungle, la loi du plus fort, soit encore celle qui régit le plus souvent les rapports entre les peuples, sinon entre les hommes.

Casse-tête multiethnique et religieux consécutif à des conquêtes militaires par leurs voisins turcs ou autrichiens, les Slaves du sud sont les victimes de ces dominations séculaires qui ont fait d'eux des concitoyens transformés, mal intégrés et devenus ennemis dans un pays impossible.

Conquis, annexés, séparés ou réunis, Serbes, Croates et Musulmans ne veulent plus de la tutelle d'autres Slaves que l'histoire implacable a rendus trop différents d'eux-mêmes.

Chaque peuple veut être autonome sans subordination à un autre pouvoir politique. Français, Danois, Italiens, Hollandais, Espagnols, Polonais, Anglais ou Allemands ont mis des siècles de tiraillements pour se donner un caractère national propre.

La génération actuelle des Slaves du sud paie le prix fort pour se doter d'une souveraineté nationale et territoriale qu'aucun d'eux n'a été capable d'obtenir pacifiquement.

Les Québécois et les Canadiens se doivent de tirer profit de cette triste expérience pour résoudre à l'amiable le vieux contentieux Québec français Canada anglais.

La cohabitation de peuples différents au sein d'un même État à la suite d'une conquête par les armes, ne va jamais sans problème, pour dire le moins.

Cependant, le succès de l'entreprise repose sur la capacité de concilier le besoin normal de souveraineté des peuples et la nécessité tout aussi normale des rapports de bon voisinage entre peuples qui se respectent mutuellement.

Jean-Charles Claveau Québec

Et quoi encore !

Madame Kim Campbell, vous avez pris une décision sensée en exigeant que trois députés qui font l'objet de poursuites judiciaires ne se représentent pas sous la bannière du Parti conservateur. Vous voulez rassurer le public de la valeur des qualités des représentants du peuple au Parlement conservateur.

C'est tout au plus une démarche presque intéressée pour sauver la face. Aussi faudrait-il beaucoup plus, parce que le public est vraiment déçu par le comportement irraisonnable de plusieurs parlementaires.

Si l'honnêteté est primordiale, il faudrait aussi que le bon sens soit respecté. Ces dépenses exagérées, extravagantes sont aussi scandaleuses aux yeux du peu-

ple chargé d'impôt que la fraude. Qu'on pense à 23 000 \$ pour des dépenses d'une ministre, soit la pension de vieillesse de quatre personnes pendant un an, et ceci n'est que la pointe de l'iceberg.

Et ces dépenses à chaque élection d'un nouveau premier ministre à la résidence officielle. Qu'il y ait donc un mobilier permanent qui réponde aux besoins. Après, si le premier ministre ou son épouse, ou les deux ont des goûts personnels princiers, qu'il soit donc convenu qu'ils doivent se les procurer avec leur propre argent. Alors les extravagances seraient moindres, parce que quand on paie, on devient plus raisonnable.

Jean-Marie Chamberland Québec

Monde en déroute

Des enfants laissés à eux-mêmes, de la violence, de l'itinérance, des placements inutiles, le respect à la dérive à la maison et à l'école, des valeurs morales oubliées ou peu importantes, etc.

Il serait grand temps que l'on s'ouvre les yeux pour voir à quel point extrême nous vivons une situation qui devient de plus en plus difficile pour les parents et leurs enfants. On accuse les parents de négliger leur marmaille, de les laisser à eux-mêmes, de ne pas voir à leur éducation ! Où est l'erreur ? Est-ce d'avoir mis des enfants au monde ou bien d'obéir à un gouvernement qui ne veut pas les supporter et qui les oblige à travailler beaucoup d'heures à un salaire de créve-

faim afin de subvenir aux besoins de leur famille ?

Qu'en reste-t-il de l'éducation ? Il m'apparaît logique et essentiel qu'un des deux parents puisse rester à la maison, de la naissance de l'enfant jusqu'à sa majorité, afin de le rassurer et de voir à son bien-être et à son éducation, pour qu'il ne sombre pas dans la délinquance, l'itinérance, la violence, le suicide, etc., tout en recevant une compensation financière acceptable et équitable.

De cette façon, tous ceux qui gagnent un très gros salaire et qui ne savent pas quoi en faire pourraient verser une part dans la compensation aux familles à moins qu'ils trouvent une autre façon de garder leurs sous en coupant dans l'achat de bureaux en acajou à 10 000 \$ le morceau, dans la rénovation des routes ou autre.

Des cours de psychologie et de relation d'aide devraient être enseignés dans les écoles primaires et secondaires, etc.

Alors nous, les parents, ne porterons pas le fardeau de vos accusations et du désir insensé de vouloir placer des enfants loin de leurs éducateurs naturels. Pour les gens vivant de maigres revenus, d'accord pour les études à temps partiel mais non pour le travail à temps plein ; on doit penser à ces enfants normaux ou handicapés qui se retrouvent seuls durant de longues heures durant l'année ou durant la période estivale.

Claire Rondeau Sainte-Foy

Pas de «parties» d'initiation à la rentrée à Laval

SAINTE-FOY — Il n'y aura pas de « parties » d'initiation, à la rentrée de cette année, sur le campus de l'université Laval. Ces manifestations étudiantes, qui ont souvent dégénéré en beuveries, en partouzes ou en opérations de vandalisme au cours des dernières années, seront remplacées par des activités d'accueil, organisées conjointement par les autorités des facultés ou des écoles et les associations étudiantes.

par VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

« Aucune dérogation au règlement ne sera tolérée », avertit le directeur du service de sécurité et de prévention de l'université, M. Paul Naud. « Nous aurons les effectifs nécessaires pour balayer tout le terrain et nous assurer que les activités de la rentrée se dérouleront dans un climat différent de celui des années passées », dit-il.

Entre autres, tout projet de tenue d'une activité devra être soumis à l'autorisation du doyen, du directeur d'école ou du directeur du service en cause. L'association étudiante devra assurer un

service d'ordre dont la composition aura été soumise à l'approbation du service de sécurité et de prévention et dont les membres auront suivi un cours de formation donné par ce service.

En ce qui concerne la vente et la consommation d'alcool, l'association étudiante devra détenir les autorisations de la Régie des permis d'alcool du Québec, limiter les pratiques de type « deux pour un » et interdire la vente à toute personne d'âge mineur ou en état d'ébriété. Les heures d'ouverture et de fermeture des bars devront être rigoureusement respectées. Pour les « cinq à sept », le bar devra être fermé au plus tard à 20 h et pour les soirées, l'heure limite est fixée à 2 h.

Toutes ces restrictions visent à prévenir les abus commis lors de ces « parties » d'initiation. L'automne dernier, la situation fut particulièrement dramatique et un rapport du directeur de la sécurité signalait que l'université avait frôlé la catastrophe lorsqu'un étu-

diant a déclenché un début d'incendie au pavillon Lemieux.

38 000 étudiants

La rentrée à Laval s'effectuera à compter du 30 août. Dès la semaine prochaine, les étudiants de

l'an dernier devront s'inscrire par le poste et la semaine suivante, soit les 23, 24 et 25 août, les nouveaux étudiants devront se présenter pour faire leur choix de cours et payer la scolarité.

Le registraire de l'université, M. Pierre Allard, ne pouvait dire,

hier, s'il y aura une augmentation de la clientèle étudiante cette année. L'an passé, l'université a accueilli 38 000 étudiants. Quant aux frais de scolarité, ils augmentent de 1 \$ par crédit (de 50 \$ à 51 \$), soit une hausse moyenne de 15 \$ pour le trimestre d'automne.

Crise surmontée au Devoir Injection de 1 million \$

MONTRÉAL — La crise engendrée par le manque de liquidités au quotidien Le Devoir, qui a forcé la suspension de la publication pendant deux jours et la révision des conventions collectives, vient d'être surmontée grâce à l'injection de 1 million \$ par deux institutions financières et trois investisseurs privés.



Lise BISSONNETTE

par ROLLANDE PARENT
de la Presse canadienne

« En janvier, nous avons mis 2 millions \$. Nous ajoutons 1 million \$. Selon nos calculs, ça va passer. Ça va passer serré, mais ça va passer », a soutenu hier, en conférence de presse, la directrice du quotidien Le Devoir, Lise Bissonnette.

Cette dernière a ensuite reconnu que la décision de modifier de façon majeure la convention collective des quatre syndicats de la maison, plus particulièrement celle des 40 journalistes, afin de réduire de 800 000 \$ les coûts de production du journal, avait provoqué « une crise de relations de travail ».

« Les autres options étaient de faire des coupes sombres dans les emplois ou d'y aller d'une réduction salariale majeure qui aurait démoralisé encore plus que l'épisode difficile que nous venons de vivre.

« Nous avons décidé que pour protéger le journal, le plus d'emplois possible, les emplois des

journalistes et leurs revenus, il n'y avait qu'une façon de le faire », a expliqué la directrice.

De son côté, M. Pierre Bourgie, président du conseil d'administration, a mené à bien l'opération de sauvetage consistant à rassembler très rapidement 1 million \$ pour payer les comptes (de l'ordre de 500 000 \$) qui excédaient les termes normaux de crédit et renflouer le fonds de roulement.

Il a réussi à convaincre, mardi, le Fonds de solidarité de la FTQ et le Mouvement Desjardins d'acheter des actions pour respectivement 350 000 \$ et 200 000 \$.

La famille Sirois (dont Charles est le président de Téléglobe inc.) a suivi avec 250 000 \$, la famille Bourgie avec 125 000 \$. Enfin, 75 000 \$ ont été fournis par une personne ou un groupe désireux de conserver l'anonymat.

Apportez cette annonce au Centre Japonais de la Photo et obtenez 5\$ de rabais sur le service 1 heure seulement. Ne peut être combiné à une autre offre. Valable jusqu'au 30 septembre 1993.

135, 110 ou 126 mm (Procédé C-41) Limite d'un coupon par film par client

Service 1 heure

Offrez à votre film le traitement de luxe.

50%

de rabais sur développement de film

Au moment de la remise de 2 rouleaux de film couleur pour développement (Service 1 heure), économisez 50% sur le développement du 2e rouleau.

Le rabais s'applique au rouleau de film dont le nombre de poses est moindre. Procédé C-41. Cette offre ne s'applique pas aux films avec développement inclus et ne peut pas être jumelée à aucune autre offre ou à aucun autre rabais. Le spécial prend fin le 7 septembre 1993.

Centre Japonais de la photo

Les experts du sourire pour vos souvenirs

PLACE SAINTE-FOY 656-6906 PLACE FLEUR DE LYS (entrée N°2) 529-1737 PLACE LAURIER 658-7172

GALERIES DE LA CAPITALE 627-2428 CARREFOUR NEUFCHÂTEL 843-0604

HÔTEL MÉRIDIEN

Offrez-vous un « week-end fantastique » à Montréal!

Seulement 109\$*. Situé au cœur de Montréal, Le Méridien vous donne accès à tout ce que la ville offre de mieux: le Vieux-Port, le Vieux-Montréal, la captivante rue St-Denis et toute la magie des festivals montréalais. Vous trouverez, à quelques pas de votre chambre, théâtre, musée, magasinage et spectacles en tous genres. De plus, profitez d'un moment de répit pour vous détendre dans notre piscine ou sur notre terrasse extérieure...

Votre week-end vraiment « fantastique » inclut:

- Arrivée le vendredi, samedi ou dimanche • Petit déjeuner buffet pour deux • Coupons-rabais « Fantastique » pour activités ou services • Seulement 104\$*, si vous payez avec votre carte American Express.

Pour renseignements et réservations: composez le 1 800 361-8234 pour le Québec et l'Ontario ou le (514) 285-1450 à Montréal.

* Par chambre, par nuit, occupation simple ou double. Selon les disponibilités. En vigueur jusqu'au 31 octobre 1993. Ne s'applique pas aux groupes. Taxes et services en sus.

Le MERIDIEN MONTRÉAL

Même l'imprévu est merveilleusement prévu.

4 Complexe Desjardins, Montréal (Québec) H3B 1E5

EN AMÉRIQUE DU NORD

Boston • Chicago • Nassau, Bahamas • Nouvelle-Orléans • New York • Newport Beach • San Diego • Vancouver

Style + confort + durabilité =

L'Équipeur

(Dès mardi)

FAUBOURG SIGNATURE

LIQUIDATION FIN DE SAISON

70% et 80%

sur TOUTE la marchandise

Tailles régulières et grandes tailles

4-24 ans

PLACE STE-FOY, 657-6696

Nous offrons également de 50% à 80% sur toute la marchandise printemps-été à notre boutique des Promenades du Vieux-Québec 43 rue Buade, 692-5061

Dernière chance

*Pour profiter du spécial annuel

traitement complet pour seulement

49.98\$

Soit 10\$ de rabais sur le prix régulier de 59.98\$.

(*Valide jusqu'au 21 août)

ANTIFROUILLE? à l'huile Métropolitain

7 succursales dont 2 dans la région de Québec.

QUÉBEC 2655, boul. Wilfrid-Hamel 687-5660 **LÉVIS** 3760, boul. de-la-Rive-Sud 833-3411

Montréal (514) 488-7300 Longueuil (514) 651-5531 Anjou (514) 356-1519 Laval (514) 668-9883 St-Louis-de-France (819) 378-8222

TANGUAY EN PREMIER

POUR LES PRIX - LA QUALITÉ - LE CHOIX - LE SERVICE

AUCUN COMPTANT - AUCUN INTÉRÊT - AUCUN PAIEMENT

COMMENCEZ
À PAYER
L'AN
PROCHAIN
12 JANVIER
1994



LAVEUSE GE (117398)
 • Très grande capacité
 • 6 programmes
 • 3 sélections de température lavage et rinçage
 • 4 niveaux d'eau
 • Distributeur de javellisant

SÈCHEUSE GE (117402)
 • Grande capacité
 • 4 programmes
 • 3 sélections de température

829⁹⁵

l'ensemble



RÉFRIGÉRATEUR (106978)

Côte à côte • 19,2 pi cu de luxe • Tablettes en verre trempé à hauteur réglable • Support à vin transparent • 2 bacs à fruits et légumes hermétiques • Bac à viande transparent • 2 compartiments à produits laitiers transparents • Panier coulissant de rangement dans le congélateur • 4 clayettes dans le congélateur • 5 balconnets dans la porte du congélateur • Distributeur de boîte à jus • Disponible avec poignée noire ou blanche • Sur roulettes réglables • Sans serpent

999⁹⁵

GRAND SPÉCIAL



LAVE-VAISSELLE ENCASTRÉ GE (119099)

5 programmes • Action de lavage à 2 niveaux • Broyeur d'aliments mous • Distributeur de produits de rinçage • Panier de couvercle de luxe • Garantie de 10 ans sur la cuve et la contre-porte.

399⁹⁵



GENERAL ELECTRIC

CUISINIÈRE GE (107364)

• Four à nettoyage facile
 • Montre analogique
 • 1 prise de courant
 • Porte en verre blanc
 • Blanc sur blanc

Aussi offert : panneau de commande et porte noire

579⁹⁵

RÉFRIGÉRATEUR GE 16,9 pi³ (113930)

• Tablettes et demi-tablette en verre trempé
 • 4 balconnets
 • 2 bacs à légumes
 • 1 bac à viande

Aussi offert avec poignée noire

879⁹⁵

Dépositaire des réputés réfrigérateurs encastrés

SUB-ZERO

A M E U B L E M E N T S TANGUAY

Cartes de crédit acceptées. * Sous réserve de l'approbation du service de crédit. Ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant.

LIVRAISON ET SERVICE GRATUITS À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE!

LÉVIS:
5720, boul. Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
833-4511

BEAUPORT:
535, boul. Ste-Anne
667-6282

LES SAULES:
Carrefour Les Saules
5150, boul. l'Ornière
871-4411

TROIS-RIVIÈRES:
2200, boul. des Récollets
(819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE:
822, boul. Ste-Anne (route 132)
COMTE DE RIMOUSKI
725-4411

LIVRAISON ET SERVICE:
QUÉBEC: 847-4411
TROIS-RIVIÈRES: (819) 373-1111
RIMOUSKI: 725-4411